République Française - Département du Var

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2020

Procès-verbal

Version intégrale

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 24 juillet 2020

QUORUM N° 1 :

DELIBERATIONS N° 1 et 2

DE LA DELIBERATION N° 15 à 55 et 62

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT QUATRE JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame FONTAINE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame BARRUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BURKI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Geneviève BURKI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 17 JUILLET 2020
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie BARRUE

Lecture a été donnée de ce qui suit :

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 24 juillet 2020

QUORUM N° 2 :

DE LA DELIBERATION N° 3

A LA DELIBERATION N° 14

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT QUATRE JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS : Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame FONTAINE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame BARRUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BURKI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :
Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 17 JUILLET 2020
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie BARRUE

Lecture a été donnée de ce qui suit :

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 24 juillet 2020

QUORUM N° 3 : **DE LA DELIBERATION N° 56**

A LA DELIBERATION N° 61

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT QUATRE JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame FONTAINE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame BARRUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BURKI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Geneviève BURKI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 17 JUILLET 2020
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie BARRUE

Lecture a été donnée de ce qui suit :

VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 24 juillet 2020

SOMMAIRE

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Adoption du règlement intérieur 6

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères 9

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2019 10

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2019 10

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2019 19

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2019 19

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Compte de Gestion - Exercice 2019 20

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Compte Administratif - Exercice 2019 20

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte de Gestion - Exercice 2019 21

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte Administratif - Exercice 2019 21

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte de Gestion - Exercice 2019 22

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte Administratif - Exercice 2019 22

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion - Exercice 2019 23

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2019 23

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2019 24

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2019 24

AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Affectation des résultats de l'exercice 2019 25

AFFAIRE N° 18 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET ACTIVITES REGLEMENTEES - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Hyères - Communication au Conseil Municipal 25

AFFAIRE N° 19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes 2020 31

AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 33

AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères Saint-Pierre - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 47

AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de l'Ayguade - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 48

AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de La Capte - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 49

AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port Auguier - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 50

AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 50

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux - Fixation des taux pour 2020 51

AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2020 54

AFFAIRE N° 28 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2020 57

AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Budget Primitif - Exercice 2020 58

AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Budget Primitif - Exercice 2020 58

AFFAIRE N° 31 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Budget Primitif - Exercice 2020 59

AFFAIRE N° 32 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif 2020 59

AFFAIRE N° 33 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions et les avenants n°1 avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € : en intégration du contrat de ville et de l'augmentation des subventions 60

AFFAIRE N° 34 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2020 sur Contrat de Ville 60

AFFAIRE N° 35 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Évaluation des nouvelles charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Révision pour la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » 67

AFFAIRE N° 62 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Modalités d'attribution de la prime exceptionnelle pour les agents soumis a des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 68

AFFAIRE N° 36 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2020 - Exonération des droits d'occupation pour les terrasses et étalages 68

AFFAIRE N° 37 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2020 - Exonération partielle des redevances relatives aux conventions d'occupation du domaine public 69

AFFAIRE N° 38 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs 70

AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Locaux Communaux - Exonération partielle de redevance du fait de la crise sanitaire et la lutte contre le COVID-19 70

AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Annulation de titres de recettes 71

AFFAIRE N° 41 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre - L'Ayguade - La Capte – Auguier : Redevances d'amarrage des professionnels du nautisme - Exonération en raison de la dégradation des activités économiques liée à l'épidémie COVID-19 71

AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Redevances sur les passagers. Exonération en raison de la dégradation des activités économiques liée à l'épidémie COVID-19 72

AFFAIRE N° 43 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre - L'Ayguade - La Capte - Auguier : Redevances d'amarrage des plaisanciers « passagers » - Exonération en raison de l'impossibilité de libérer l'emplacement pendant la période de confinement 72

AFFAIRE N° 44 - PORTS - Ports d'Hyères : Port Auguier - Établissement d'une autorisation annuelle d'usage d'un poste d'amarrage et exonération des redevances d'amarrage en faveur d'un bateau de pêche professionnelle 72

AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération de redevances de manutention et de grutage au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS-83) 73

AFFAIRE N° 46 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Déchéance de propriété du navire KAPHAN. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente du navire 73

AFFAIRE N° 47 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée 74

AFFAIRE N° 48 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITES PORTUAIRES - Fourniture, livraison, montage et mise en service d'un portique élévateur automoteur à bateaux d'une capacité de 75 à 85 tonnes - Mise en appel d'offres ouvert 74

AFFAIRE N° 49 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Constitution d'une provision pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices - Complément 76

AFFAIRE N° 50 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - Investissement Territorial Intégré - Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la convention attributive pour l'Opération Requalification des Pieds d'immeubles du quartier du centre ancien 76

AFFAIRE N° 51 - AMENAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Traité de concession - Avenant n°2 77

AFFAIRE N° 52 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 100 % d'un emprunt initial de 5 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locative Méditerranée) dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade Demi-Lune 77

AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant et Avenue Léopold Ritondale - Prolongation du délai dans lequel la désaffectation d'une emprise de 4 766 m² à détacher de la parcelle CN 93 doit intervenir 79

AFFAIRE N° 54 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018). Dix-neuvième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés 80

AFFAIRE N° 55 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Patrimoine - Convention de partenariat entre la Commune et la Caisse des écoles 80

AFFAIRE N° 56 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - création de nouveaux tarifs pour la boutique 81

AFFAIRE N° 57 – CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Adhésion annuelle à l'Association Française des Régisseurs d'œuvres d'Art (AFROA) 82

AFFAIRE N° 58 - CULTURE ET PATRIMOINE- La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don 83

AFFAIRE N° 59 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE ARCHIVES - Acceptation du don de Mmes Solange LEGRAS et Danielle LA NOÉ - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don. 84

AFFAIRE N° 60 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2019/2020 85

AFFAIRE N° 61 - DIRECTION CTM /PARC AUTO - Convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères pour la fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement de son parc de véhicules 85

QUESTIONS ORALES 86

(La séance est ouverte à 9 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum est atteint.

Nous demandons à Marie BARRUÉ d'être notre secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, cette désignation est donc approuvée.

Lors de ce Conseil municipal, le compte administratif sera débattu et voté. Comme la règlementation le veut, je sortirai au moment des votes des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes, et Monsieur ROUX prendra la présidence pendant ce temps.

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

Par ailleurs, deux questions orales ont été posées, et j'y répondrai en fin de séance.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Adoption du règlement intérieur

M. LE MAIRE : Quelques modifications ont été apportées par rapport au règlement intérieur précédent.

La première est la suppression des questions d'actualité. Je peux le regretter, mais lors du dernier mandat, les faits ont démontré qu'elles n'étaient pas plébiscitées, puisqu'un groupe important n'y participait pas. De plus, il est vrai que compte tenu du cahier des charges, cela vient parfois un peu alourdir l'emploi du temps. De toute façon, à partir du moment où des questions peuvent être posées en fin de Conseil, le débat peut avoir lieu. J'ai donc proposé cette suppression.

Par ailleurs, j'ai mené une réflexion que, finalement, je n'ai pas retenue, concernant les éventuelles incitations à être présent au Conseil municipal, puisque dans le passé, quels que soient les groupes, on a pu observer que des élus étaient absents pendant 10, 15 ou 20 Conseils successifs. C'est d'autant plus regrettable que nous sommes élus au scrutin proportionnel et que si nous sommes empêchés définitivement, le suivant sur la liste peut monter et participer. Les textes prévoient des dispositions permettant de retenir une partie des indemnités au bout d'un certain nombre d'absences consécutives.

Je n'ai pas retenu cette possibilité, mais prenons l'engagement collectif d'être le plus présent possible et, surtout, à un moment donné, si nous sommes empêchés de façon durable, pour des raisons légitimes, chacun doit se poser la question de savoir s'il n'est pas opportun de démissionner et de faire monter le suivant, puisque le scrutin proportionnel est fait pour cela. J'attire donc votre attention sur ce sujet.

Y a-t-il des observations ?

Mme BURKI : Monsieur le Maire, le 4 juillet, jour de votre élection en tant que maire de notre commune, nous sommes intervenus pour dire que nous voulions incarner une opposition constructive.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal, lequel nous permettra d'encourager une démocratie locale apaisée et transparente. Les propositions que nous avons faites tracent ce chemin. Nous les avons envoyées par mail, et je pense que vous les avez reçues.

Nous ne pouvons laisser perdurer ce désintérêt des électeurs pour les échéances électorales, avec 60 % d'abstention, quelles qu'en soient les causes. Nous ne pouvons pas laisser la jeunesse s'absenter du débat démocratique plus longtemps.

Nous voulons porter la voix des Hyérois qui nous ont fait confiance les 15 mars et 28 juin derniers. La démocratie n'est pas qu'une affaire de bulletins et d'urnes. Nous sommes convaincus qu'il faut construire le Hyères des 20 prochaines années avec les citoyens. Ils doivent être incités à contribuer et avoir accès à toutes les informations relatives à la gestion de la Ville.

Durant tout le mandat, notre groupe portera ce qui constitue notre ADN : la bonne articulation entre la co-construction du projet, *via* les CIL ou conseils de quartier, et la délibération, qui doit également se faire au-delà des murs des Conseils municipaux lorsque cela est nécessaire.

Monsieur le Maire, nous avons soumis à votre approbation quelques amendements qui nous semblent poser les jalons d'une démocratie participative souhaitée par les Hyérois. Plus d'une centaine d'entre eux sont venus apporter leur contribution lors du grand débat qu'une association citoyenne a initié à Hyères le 2 février 2019. Leur souscription à ce débat démocratique montre leur intérêt pour la politique locale construite ensemble.

Monsieur le Maire, comme vous l'avez si souvent précisé, le mandat de maire, le plus beau qui soit, que la proximité lui confère, doit répondre aux attentes des citoyens par l'intégration de nos propositions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Beaucoup. Effectivement, j'ai reçu un mail contenant un certain nombre de propositions d'application d'un règlement intérieur que nous votons aujourd'hui. Elles n'y seront pas introduites, mais elles ouvrent un certain nombre de possibilités.

Vous êtes bien placée pour savoir que la démocratie participative consiste essentiellement en des relations entre la municipalité et les comités d'intérêts locaux. Elle est permanente et, bien entendu, la quasi-totalité des interventions que nous faisons est décidée après une concertation durable avec les CIL, y compris pendant les travaux. Par exemple, nous faisons des travaux dans l'avenue Paul Long, lesquels ont été déclinés, décidés et amendés en parfait accord avec le CIL Paul Long. C'est également le cas pour les travaux à Châteaubriand et pour ceux prévus au port, rue de l'Hippodrome et avenue Durand.

Par conséquent, cette démocratie participative que vous appelez de vos vœux, à juste titre, vit complètement à travers les CIL. Je dois dire que l'on a rarement vu un maire participer à la totalité des assemblées générales des CIL comme j'ai eu l'occasion de le faire, ce qui est relativement lourd. Je suis donc d'accord avec cela, même si la démocratie représentative doit garder toutes ses fonctions et toute sa place.

Dans ce texte, on propose la diffusion de l'ordre du jour et du compte-rendu du Conseil municipal sur le site de la Ville, mais cela est déjà le cas, et il suffit d'y aller pour le constater.

On propose également la diffusion en ligne des débats du Conseil municipal, et j'y suis favorable. Nous l'avions fait pour les questions d'actualité, et nous pouvons le faire de façon plus générale pour le Conseil municipal, même s'il faut vraiment être passionné pour regarder des débats pendant quatre heures, lorsque la séance dure longtemps, comme ce sera sans doute le cas aujourd'hui. Cette idée est intéressante, mais nous le ferons en régie, car si nous prenons une société comme nous l'avions fait pour l'installation du Conseil, cela coûte cher, alors qu'en régie, nous pourrons être plus économes en la matière.

Par ailleurs, vous évoquez la création de commissions extra-municipales. Ceci est toujours possible, mais j'attire votre attention sur le fait que les trois exemples que vous donnez, à savoir la gare multimodale, l'Opération Grand Site et le Pôle Santé du Roubaud, disposent chacun d'un comité de pilotage comprenant des spécialistes, des usagers et les CIL concernés. Cela fonctionne ainsi. On peut les appeler « comités de pilotage » ou « commissions extra-municipales », mais c'est exactement ce qui se passe. Par exemple, pour la gare multimodale, le CIL de la Gare est toujours présent. Pour l'Opération Grand Site, tout un ensemble de participants sont réunis, et il en est de même pour le Pôle Santé du Roubaud.

Enfin, vous suggérez la création de deux rapports annuels examinés par le Conseil : l'état du parc locatif social et l'attractivité du territoire.

Pour le premier, effectivement, même si ce n'est pas obligatoire selon les textes, nous pouvons très bien décider de faire, chaque année, un état des logements sociaux créés et de ceux qui sont vacants. À titre d'exemple, 70 logements sont vacants au Val des Rougières, ce qui amène des interrogations.

S'agissant de l'attractivité du territoire, qui est très difficile à définir, j'ai fait mettre en place l'Office du commerce, qui est une structure à l'intérieur de laquelle l'ensemble des associations de commerçants et les usagers sont représentés, et c'est le lieu habituel d'échanges sur ce sujet.

Je trouve que ces propositions sont intéressantes. Beaucoup d'entre elles sont déjà réalisées, et d'autres méritent de l'être ou d'être confirmées. Au-delà du règlement intérieur, ce sera l'application de notre philosophie tout au long de ce mandat.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce règlement intérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères

M. LE MAIRE : Après de nombreuses péripéties et des courriers contradictoires, je vais vous faire des propositions.

Le premier courrier stipulait que les élus renouvelés et déjà présents dans le conseil d'administration y demeuraient jusqu'à la fin de leur mandat, et le deuxième texte disait qu'il faut réélire tout le monde. Je pense que le second l'emporte sur le premier.

Je rappelle que le maire de la Ville d'Hyères, l'adjoint spécial de Port-Cros, en l'occurrence Madame OCCHIPINTI, et l'adjoint spécial de Porquerolles, à savoir Madame Anaïs DELAYGUES, sont membres de droit.

Ensuite, nous avons droit à quatre représentants au conseil, et je fais donc les propositions suivantes – il y a deux articles, « b » et « c », mais je n'en ai toujours pas compris la raison :

- 1er représentant : M. François CARRASSAN, représentant,

  M. Sébastien FRATELLIA-GUIOL, suppléant ;

- 2ème représentant : M. Jean-Luc BRUNEL, représentant,

  M. Lionel COLIN, suppléant ;

- 3ème représentant : M. Philippe BERNARDI, représentant,

  Mme Émilie PAPALEO, suppléante ;

- 4ème représentant : Mme Isabelle MONFORT, représentante,

M. Laurent CUNEO, suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Si tel n'est pas le cas, et si personne ne demande un vote à bulletin secret, nous pouvons voter à main levée, étant donné que nous en avons le droit.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX
9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT.

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2019

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2019

M. LE MAIRE : De façon globale, je voudrais faire quelques rappels afin de parfaire l'information des nouveaux élus.

À chaque fois, nous voterons un compte de gestion et un compte administratif, que ce soit pour le budget communal, le port d'Hyères, etc. L'ordre prévu par la loi impose de voter le compte de gestion en premier, puis le compte administratif ensuite, ce qui est une aberration intellectuelle, puisque le compte de gestion consiste simplement à vérifier que l'agent comptable ne s'est pas trompé dans les chiffres par rapport au compte administratif. Or c'est extrêmement difficile à faire dès lors que l'on ne connaît pas encore le compte administratif. Peu importe... Nous débattons du compte administratif, puis Monsieur ROUX, en tant que président de séance, fera voter le compte de gestion en disant les mêmes chiffres que ceux du compte administratif.

Par ailleurs, il existe une différence fondamentale entre un compte administratif et un budget. Ce dernier est la définition de la politique de la commune, avec des choix significatifs en matière fiscale, de dépenses, d'investissements, etc., alors que le compte administratif consiste à vérifier que, les choix ayant été faits aux budgets primitifs et complémentaires, l'exécution du budget a été convenable. Par exemple, ayant prévu telles ressources fiscales ou tel type de dépenses de personnel, en avons-nous plus ou moins ?

On juge l'exécution, et non pas un choix politique. Après, bien entendu, chacun vote comme il le souhaite, mais je voulais préciser cette gradation entre, d'une part, un budget primitif où l'on définit la politique et, d'autre part, un compte administratif où, la politique ayant été définie, on vérifie si l'application de la gestion a été convenable ou non.

Nous passerons un certain nombre de diapositives pour commenter ce compte administratif.

Vous avez l'exécution du budget de l'exercice, avec les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Vous voyez que les dépenses réelles de fonctionnement ont été tenues. En effet, il peut se passer que, par exemple, l'on définisse des dépenses de fonctionnement, telles que celles du personnel, puis que, pris d'une hystérie possible, la majorité municipale embauche à outrance. À ce moment-là, on constate que les engagements n'ont pas été tenus. En l'occurrence, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est totale.

Les recettes sont un peu meilleures que ce que nous avions prévu. Il faut toujours être un peu prudent dans les recettes programmées, mais on ne peut pas tout maîtriser. Par exemple, les droits de mutation, les recettes du Casino, les ventes de baux emphytéotiques, etc. seront-ils à tel ou tel niveau ? Il existe donc une incertitude, et il vaut mieux être un peu prudent, mais en l'occurrence, nous avons une surprise convenable.

Dans les dépenses réelles d'investissement, vous voyez un écart très important, et il faut en comprendre la raison. En effet, nous sommes dans cette période de transfert de compétences avec la Métropole. En cours d'année 2018, j'ai fait reconnaître un certain nombre d'opérations comme étant d'intérêt métropolitain, notamment celles concernant la promenade en bord de mer et Clémenceau. De ce fait, TPM nous a payé ce qui était initialement prévu. La comparaison n'est donc pas fondée.

Je voudrais également préciser que les 29 651 000 € de réalisé comprennent ce que l'on appelle l'allocation de compensation d'investissement. En effet, en cas de transfert, il ne faut pas croire que TPM se substitue financièrement pour ce qui est coutumier en voirie, propreté, etc. À un moment donné, on a estimé, de façon contradictoire, le montant des dépenses réalisées par la commune en la matière dans les années passées, puis cela a été figé, et la commune verse cette somme à TPM chaque année. Ensuite, avec cette somme, TPM réalise des opérations de voirie et de propreté. Par conséquent, les 29 M€ de dépenses réelles incluent 7,1 M€ d'allocation de compensation.

Dans les dépenses réelles de fonctionnement, les frais de personnel ne sont pas comparables. Si j'étais malin, je dirais : « Regardez comme c'est incroyablement bien tenu ! ». En réalité, cela est simplement dû au fait que des personnels ont été transférés et sont désormais directement payés par la Métropole.

Il en est de même pour les charges à caractère général : pour ce qui a été transféré et qui relève de la voirie, de la propreté ou des espaces verts, par exemple, les charges à caractère général sont désormais assumées par la Métropole.

En tout cas, on ne peut pas émettre de véritable jugement sur l'évolution que vous constatez, puisqu'elle est essentiellement due aux transferts.

En revanche, il est intéressant de noter que nous respectons le contrat Cahors. Ce dernier a été suspendu cette année à cause du Covid, mais depuis deux ans, il pèse sur toutes les collectivités (communes, conseils départementaux, métropoles...) ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 M€. Pour celles-ci, la loi interdit d'augmenter le montant des dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % par an, ce qui est extrêmement strict, puisque je vous rappelle que, par exemple, le simple glissement vieillesse-technicité pour le personnel, qui représente 50 % des dépenses de fonctionnement, est de 2,5 % par an. Par conséquent, cela impose une rigueur particulière dans la gestion, et si l'on ne satisfait pas aux contraintes du contrat Cahors, on a une pénalité. Par exemple, pour nous, une somme maximale de dépenses était fixée à 79 682 000 € en 2019, et je veux vous faire observer que nous avons assez facilement franchi la contrainte du contrat Cahors, puisque nous avons atteint un plafond des dépenses de 75 M€. Cela montre donc une bonne maîtrise. Cette année, cela a été suspendu, et le gouvernement a eu raison de le faire - néanmoins, nous nous en serions tout de même passés -, dans la mesure où l'effet Covid augmentera les dépenses de façon significative, en tout cas pour 2020.

Dans les recettes réelles de fonctionnement, on constate une diminution des contributions directes, à savoir les impôts. Elle est due à la baisse de 6 % des taxes sur le foncier bâti et non bâti en 2019. Si vous me dites qu'en l'occurrence, elle n'est pas de 6 %, c'est vrai, mais je rappelle que le calcul de l'impôt est lié à l'assiette de celui-ci, qui a augmenté, ainsi qu'au vote d'une indexation dans la loi de Finances de l'ordre de 1,2 %. Néanmoins, la baisse des taux d'imposition, à savoir ce qui pèse directement sur chaque contribuable, a été telle que globalement, le montant des contributions directes a diminué.

Les autres produits fiscaux (droits de mutation, produit des jeux, etc.) ont augmenté, notamment à la suite d'une bonne année en termes de droits de mutation, puisque la commune en perçoit chaque fois qu'un échange immobilier intervient, notamment.

On constate une très forte baisse du produit de services du domaine, laquelle est inexplicable si l'on ne sait pas qu'il s'agit d'un remboursement par la Métropole, en 2018, d'interventions que nous avions faites et qui relevaient de ses compétences, puisque c'était une période intérimaire. Nous avons donc réalisé et payé, puis à la fin de l'année, la Métropole nous a remboursé cette période intérimaire. Cela signifie que désormais, la somme habituelle sera de l'ordre de 7 M€, et non pas au niveau de l'année exceptionnelle de 2018.

Vous voyez donc ce qui se passe au total, mais là encore, la comparaison 2018-2019 est compliquée à faire, dans la mesure où l'année 2018 était une année particulière de transferts et de gestion intérimaire par la commune.

Concernant la fiscalité directe, comme je vous le disais à l'instant, on voit que le taux d'imposition pour la taxe d'habitation n'a pas bougé, puisqu'il a été gelé en 2017, cela ayant été décidé au moment de la suppression de cette taxe qui se poursuivra jusqu'en 2021 ou 2022. En revanche, nous avons toujours la liberté d'agir sur les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti, lesquels ont baissé de 6 %. Vous voyez donc que le produit de la taxe d'habitation a légèrement progressé et que les taxes sur le foncier bâti et non bâti ont baissé.

La fiche suivante est importante, car elle concerne la dotation globale de fonctionnement. En effet, parmi les ressources de la commune, nous avons une dotation de l'État, notamment pour les activités relevant de dimensions régaliennes. Depuis 2014, nous avons subi une hémorragie incroyable – qui a été freinée, voire même supprimée en 2019 –, puisque vous voyez que nous sommes passés d'une dotation globale de fonctionnement de presque 13 M€ en 2014 à 8 258 000 € en 2019, soit une baisse de près de 40 %, ce qui représente 4 M€ en flux de 2014 à 2019. Je me permets de dire que si, pendant toutes ces années, nous avions conservé le niveau de dotation globale de fonctionnement de 2014, nous aurions eu 20 M€ supplémentaires disponibles sur la période, ce qui représente environ 45 % d'impôts. Par conséquent, en cumulé, c'est comme si nous avions perdu 45 points d'impôts. Cela a donc été très dur pour les communes. Je ne juge pas le bien-fondé et, bien sûr, il fallait que les collectivités apportent leur contribution à la lutte contre le déficit des finances publiques, même si aujourd'hui, cette philosophie s'est un peu estompée, puisque les problèmes de dette et de déficit sont traités de façon un peu différente sous l'effet des problèmes rencontrés aujourd'hui, mais dans toute la période 2014-2020, cela a véritablement constitué une difficulté majeure pour les communes. Je dois dire que cela éclaire tout de même très positivement le fait que dans l'intervalle, la commune d'Hyères n'a ni augmenté sa dette, puisqu'elle l'a même réduite de façon importante, ni augmenté les taux d'imposition, que nous avons même baissés, malgré cette diminution drastique de la dotation globale de fonctionnement.

La page suivante porte sur le financement des équipements. D'ailleurs, comme je vous le disais précédemment, on voit que désormais, nous devons distinguer les investissements purement communaux, à savoir ceux relevant du bâtiment, et les dépenses de compétence métropolitaine, qui portent sur le reste, à travers l'allocation de compensation ou d'initiative métropolitaine. Dans ce tableau, l'important est la dernière ligne, me semble-t-il, où l'on voit que nous avons financé les investissements à 100 % sur nos ressources propres, sans aucun emprunt, ce qui mérite d'être souligné.

En ce qui concerne les cessions d'immobilisations, l'année 2019 n'a pas été pléthorique, puisqu'il n'y a eu aucune vente « tombant du ciel », comme ce fut le cas par le passé, mais simplement les ventes des baux emphytéotiques, qui sont toujours à peu près à ce niveau-là.

S'agissant de l'endettement, l'encours de la dette a baissé de 60 % de 2014 à 2019, ce qui est tout de même très significatif. De plus, sur l'insistance de l'ancien adjoint aux Finances, nous avons même remboursé certains emprunts par anticipation. Pour l'avenir, cela nous donne une marge considérable sur les emprunts pour la commune, et il faudra sans doute l'utiliser. Actuellement, nous sommes dans une situation exceptionnelle. Le taux d'endettement était déjà limité en 2014, puisque la capacité de désendettement était de 4,76. Aujourd'hui, elle est de 1,82, ce qui signifie qu'il faut 1,82 année pour rembourser la dette, sachant qu'en général, le seuil d'alerte est à 12. Nous avons donc de la marge. Cela ne signifie pas qu'il faut obligatoirement l'utiliser, mais bien entendu, compte tenu de l'évolution des choses, ainsi que de la volonté de ne pas toucher la fiscalité et de maintenir des investissements élevés, etc., étant donné notre situation, le fait d'emprunter, qui est légitime, sera vraiment un détail du fait de notre capacité d'emprunt extrêmement forte et des taux actuels très bas. Je précise que nous ne le ferons pas en 2020 ; je parlais pour l'avenir.

Pour le taux d'épargne, là encore, le résultat est extrêmement positif pour la commune, et c'est peut-être celui dont je me réjouis le plus. En effet, je crois que le baromètre de la qualité d'une gestion d'une commune est sa capacité d'autofinancement et d'épargne. Or vous remarquez que depuis 2014, nous avons pratiquement doublé le taux d'épargne de la commune, qui est passé de 6,5 M€ à 10 311 000 € et, en termes de taux, de 6,97% à 13,48 %, ce qui est assez remarquable et utile, puisque c'est grâce à cet effort de rigueur dans les dépenses que nous parvenons à dégager cette épargne très significative.

Le dernier tableau regroupe les résultats et l'affectation. Pour 2019, nous avons un résultat cumulé de 29 M€ en fonctionnement et de -12,8 M€ en investissement. Le solde disponible s'élève donc à 16 M€.

Avec un résultat cumulé, nous avons l'obligation d'affecter une partie à la couverture du besoin de financement d'investissement (12 894 000 €), et nous dégageons 16 252 000 € qui viendront alimenter le budget de fonctionnement de l'année suivante, à savoir 2020. Cela permettra, là encore, d'avoir des capacités d'autofinancement très élevées qui se monteront à 21,5 M€, car étant donné qu'en 2020, la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement sera de 5,2 M€, cette somme dégagée par l'exercice courant viendra s'ajouter aux 16 252 000 €. Par conséquent, nous aurons encore cette capacité à autofinancer la totalité des investissements.

Je n'en dirai pas davantage, sinon que je ne sais pas comment faire un meilleur compte administratif, puisqu'il a toutes les vertus – je ne parle pas des choix politiques, mais de l'exécution et de la qualité de la gestion :

- maîtrise des dépenses ;
- baisse significative de l'impôt direct malgré une dotation globale de fonctionnement faible, même si elle a été stabilisée ;
- financement de tous les investissements sans emprunt ;
- dette diminuée à un niveau tellement bas qu'elle nous donne des marges importantes pour l'avenir ;
- un taux d'épargne qui a doublé en cinq ans.

Cela constitue donc une nouvelle possibilité de maintenir un endettement à ce niveau-là et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020. Je crois que chacun peut se satisfaire de la situation financière de la commune.

Je vous laisse donc la parole.

Mme FERJANI : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour.

La Ville dégage un solde positif de fonctionnement relativement important pour son compte administratif sur l'année 2019, avec des recettes importantes de l'ordre de 13 M€ de subventions et dotations et 52 M€ d'impôts et taxes. Là, je m'étonne, car nous n'avons pas les mêmes chiffres que vous.

Cet excédent s'exprime également par le bénéfice des opérations de transfert de charges de personnel, par l'affectation de 205 agents à TPM.

En ce qui concerne les charges de personnel, qui s'élèvent à 37 M€, nous avons 1 222 000 € pour les services extérieurs et personnels en rattachement (lignes 6216 et 6218). Il s'agirait alors de personnels payés par le port et qui travaillent pour la Mairie, si je ne me trompe pas.

Les budgets et bilans de la Mairie ne sont-ils pas indépendants des budgets des régies municipales, comme les ports ?

D'autre part, dans le détail des dépenses d'investissement, certaines attirent mon attention, telles que les « Autres immobilisations incorporelles », soit plus 850 000 € de matériel de transport, 444 000 € de matériel bureautique et informatique, ainsi que des investissements pour le mobilier et autres dépenses qui s'élèvent à 850 000 €, ce qui représente des sommes importantes.

Toujours dans les dépenses d'équipement, en ligne 1601, nous avons des dépenses de musée qui s'élèvent à 4 663 000 €.

Nous n'allons pas chercher les petites coquilles ou les petites dépenses, mais dans l'état des entrées d'immobilisations et son détail, nous trouvons quelques éléments manquant de justification. Par exemple : une table mélaminée pour 5 500 €, une Peugeot 508 pour 15 500 €, une Mégane 115 cv pour 15 400 €...

M. LE MAIRE : Excusez-moi, mais nous entendons assez mal.

Mme FERJANI : Je donne deux ou trois exemples, et vous comprendrez pourquoi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : D'accord, mais si je n'entends pas, je ne comprendrai pas et ne pourrai pas vous répondre. Essayez d'aller un peu moins vite, s'il vous plaît.

Mme FERJANI : Je parlerai moins vite.

Je disais donc : une télé Samsung pour 2 957 €, une télé LG pour 1 663 €, un bateau semi rigide à moteur pour 28 900 €, etc.

Je suis sûre que ces dépenses sont justifiées et nécessaires au bon fonctionnement des services et aux conditions de travail des employés. Cependant, il s'agit de l'argent du contribuable, et l'excédent dont nous disposons doit absolument être utilisé avec sagesse et intelligence, d'autant plus qu'il n'y a rien de raisonnable quant à l'acquisition de matériels non écologiques et polluants.

Nous pourrions réaliser une gestion plus ciblée et orienter une partie de cette enveloppe à l'entretien du patrimoine communal, aux équipements sportifs et à ceux des écoles, ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux équipements à caractère environnemental ou écologique, au développement du numérique, et – pourquoi pas ? – en profiter pour développer les énergies renouvelables.

Au vu des dépenses de fonctionnement, de la proportion des charges de personnel, des charges d'énergie qui s'élèvent à 2 M€ et de carburant, des dépenses de matériel et autres, des investissements pour le musée ou encore pour le financement des contrats locaux conclus par la Ville, j'ai l'impression que l'on se comporte un peu comme des enfants trop gâtés qui dépensent tout le contenu de leur bourse sans se soucier de l'avenir.

La preuve en est que l'on propose l'acquisition de la Coupole sans objectif bien précis, ni aucune projection des futures charges ou des frais d'entretien et de fonctionnement qui en découlent.

C'est une responsabilité énorme que de s'asseoir ici tous ensemble pour signer et valider des dépenses de millions d'euros acquis par la contribution de la population dont nous avons la charge.

Malheureusement, nous ne détenons aucun justificatif pour valider ce bilan et ne disposons d'aucun comparatif avec des villes similaires en termes de population, de densité, de démographie et de positionnement géographique. Dans ce cas, comment émettre des réserves constructives ?

Il est facile de se comparer à soi-même d'année en année et de se féliciter des progrès accomplis. Pour cela, il suffit juste d'être meilleur que l'année précédente.

M. LE MAIRE : Ou que le mandat précédent !

Mme FERJANI : Je termine, s'il vous plaît.

Il est primordial de comparer un bilan à l'année antérieure quant à l'évaluation de nos progressions et de nos résultats. Toutefois, si vous nous donnez, en plus, un bilan comparatif éclairé avec des villes similaires, nous aurons beaucoup plus de matière pour travailler, et peut-être trouverions-nous de sérieuses pistes d'amélioration quant au volume de nos dépenses et leur objet.

Ce bilan est positif, et c'est déjà une performance. La question n'est pas de dépenser moins, mais peut-être de dépenser mieux.

Ainsi, indépendamment de mes précédentes questions concernant les recettes d'impôts et les budgets des ports, nous aimerions vous proposer que chacun des élus ayant une délégation effectue une revue de ses services, avec ses forces et ses faiblesses, se compare aux services avoisinants, ainsi qu'éventuellement aux services privés, et s'engage à proposer des solutions par des plans d'action. Il sera alors invité à présenter une synthèse de l'avancée de ses travaux et des mesures mises en place auprès des services municipaux et des Hyérois.

Pour finir, sans outil de comparaison, sans moyen, sans justificatif, sans passif et avec des délais d'investigation très courts, nous ne pourrons pas émettre un avis favorable pour le bilan du compte lié au fonctionnement administratif. Nous voterons donc contre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Madame. Je vous prie de m'excuser, mais je n'ai pas tout entendu. Nous avons sans doute des difficultés dans cette salle, et je ne suis pas sûr que nos collègues aient parfaitement entendu non plus. Néanmoins, je ferai deux ou trois observations.

Il me semble que vous confondez tout. Par exemple, vous parlez de la Coupole, et je ne vois pas ce qu'elle vient faire là-dedans. Si vous l'abordez au niveau du budget primitif, cela a du sens, mais par rapport à 2019, cela n'en a aucun. On ne peut pas faire tout et son contraire.

J'ai cru comprendre que vous disiez que des agents du port étaient payés par la commune, mais il faudra me donner le détail. Parfois, des personnels peuvent être délégués ou transférés, comme cela existe entre le CCAS et la commune, et cela peut exister à la marge pour le port, mais cela ne me paraît pas vraiment significatif.

Quant à la théorie des « enfants gâtés », je n'ai pas compris le fondement. Au final, quand on est gâté, on devient pourri... Avec les progrès que nous avons faits, ne jetez pas des visions rétrospectives, car vous auriez un choix extrêmement difficile. Je crois que la gestion de la commune est véritablement d'une rigueur absolue. D'ailleurs, j'en rends hommage au personnel qui l'assure et aux élus qui s'en chargent.

Après, vous avez dit une chose, là encore, un peu prématurée : « On ne peut pas juger, car il n'y a pas de comparaison. On ne peut comparer que par rapport à l'année précédente. » Comparez sur des périodes, comme celles de mandats, par exemple 2014-2020 et 2008-2014, et à ce moment-là, c'est très positif pour ma gestion et terrible pour la précédente.

Par ailleurs, si vous avez regardé le budget primitif – je pense que vous l'avez fait –, vous avez une page magnifique, que je commenterai abondamment, comparant les propositions du budget primitif de la Ville d'Hyères et la situation des villes de strate identique : nous sommes les meilleurs sur tous les sujets. Cela signifie qu'avec la vision catastrophique que vous essayez de développer, ailleurs, c'est un génocide budgétaire, puisque nous sommes meilleurs en épargne, en personnel, en investissement... en tout !

Je reviendrai sur ce sujet au moment du budget primitif, mais pour la comparaison, n'ayez aucune inquiétude, la réponse viendra.

Je crois qu'il peut y avoir des débats intéressants sur les orientations politiques au niveau d'un budget, mais il ne faut pas se tromper, et si l'on descend à ce niveau-là sur l'exécution budgétaire, on finira par toucher le fond.

À présent, je sors.

(Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur ROUX préside la séance.)

M. ROUX : *(Lecture de la délibération n° 3.)*

S'il n'y a plus de question, je mets aux voix le compte de gestion.

LA DÉLIBÉRATION N°3 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je mets aux voix le compte administratif.

LA DÉLIBÉRATION N° 9 EST ADOPTÉE PAR 33 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2019

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2019

Mme MANA : *(Lecture de la délibération n° 4.)*

Vous avez la présentation du compte administratif pour 2019, avec un résultat cumulé de fonctionnement de 1 108 312 €, reprenant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 et le résultat reporté de l'exercice 2018.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de -670 746 €, reprenant un report de 2018 et le résultat d'investissement de l'exercice 2019. Cette somme est affectée pour couvrir le besoin de financement, ce qui donne un résultat de fonctionnement repris au budget primitif 2020 de 437 566 €.

Les recettes exploitation sont principalement constituées des redevances d'amarrage (places abonnés et passagers), des zones d'activité (carénage et port à sec), de la zone de carburant, qui dégage 2 108 721 €, de la redevance d'occupation du Centre commercial du nautisme et de la reprise sur provisions.

Au niveau des équipements, cela concerne principalement la réhabilitation du Centre commercial du nautisme (2 618 806 €), le parking Robin, le nouveau ponton (que l'on appelle un platelage) sur la Gavine, les mouillages, à savoir le changement des chaînes qui est fait régulièrement, ainsi que le nouveau transformateur d'électricité.

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix le compte de gestion.

LA DÉLIBÉRATION N° 4 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je mets aux voix le compte administratif.

LA DÉLIBÉRATION N° 10 EST ADOPTÉE PAR 33 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Compte de Gestion - Exercice 2019

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Compte Administratif - Exercice 2019

Mme MANA : Dans le compte de gestion, le résultat de clôture de 176 713,21 € a été certifié exact le 26 février 2020 par le Trésorier payeur.

Pour le compte administratif, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 157 388 €, concernant essentiellement des redevances d'amarrage.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 382 €.

Étant donné qu'il n'y a pas d'affectation pour couverture du besoin de financement, le résultat repris au budget primitif 2020 s'élève donc à 157 388 €.

Les principaux frais pour les équipements sur le port de l'Ayguade concernent le dragage, ce que l'on appelle les « travaux de recalibrage », pour 128 704 €, et le quai Borgetto pour 105 392 €.

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix le compte de gestion.

LA DÉLIBÉRATION N° 5 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je mets aux voix le compte administratif.

LA DÉLIBÉRATION N° 11 EST ADOPTÉE PAR 33 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte de Gestion - Exercice 2019

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte Administratif - Exercice 2019

Mme MANA : Le résultat de clôture 2019 de 119 127,82 € a été certifié exact par le Trésorier payeur.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2019 s'élève à 82 958 €, correspondant essentiellement à de l'amarrage.

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à 18 326 €.

Là aussi, il n'y a pas d'affectation pour couverture du besoin de financement, et le résultat de fonctionnement repris au budget primitif 2020 est donc de 82 958 €.

Les principaux frais pour le port de la Capte sont les travaux de recalibrage, pour 33 994 €, et une clôture à 2 720 €.

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix le compte de gestion.

LA DÉLIBÉRATION N° 6 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je mets aux voix le compte administratif.

LA DÉLIBÉRATION N° 12 EST ADOPTÉE PAR 33 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte de Gestion - Exercice 2019

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte Administratif - Exercice 2019

Mme MANA : Le compte de gestion a été certifié exact pour un résultat de 88 294,73 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2019 s'élève à 104 882 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de -16 587 €, et il faudra donc l'affecter pour couvrir le besoin de financement.

Le résultat de fonctionnement repris au budget primitif 2020 est donc de 88 295 €.

Là aussi, les recettes d'exploitation sont principalement les redevances d'amarrage.

S'agissant des équipements, on retrouve le dragage, ainsi que des sanitaires et les travaux réalisés sur la capitainerie en 2019.

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix le compte de gestion.

LA DÉLIBÉRATION N° 7 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je mets aux voix le compte administratif.

LA DÉLIBÉRATION N° 13 EST ADOPTÉE PAR 33 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion - Exercice 2019

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2019

Mme MANA : Le compte de gestion a été certifié exact pour un résultat de 163 619,05 €, avec des travaux pour un montant de 52 315 €, comprenant la pose de 21 caveaux au cimetière de Giens et la réfection de 10 caveaux à la Ritorte, ainsi que des ventes pour un montant de 186 041 €, concernant 36 caveaux et 43 cases de columbarium.

L'excédent global de clôture s'élève à 163 619,05 €

M. ROUX : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix le compte de gestion.

LA DÉLIBÉRATION N° 8 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. ROUX : Je mets aux voix le compte administratif.

LA DÉLIBÉRATION N° 14 EST ADOPTÉE PAR 33 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

(Monsieur le Maire reprend sa place et la présidence.)

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2019

M. LE MAIRE : Comme je l'ai déjà évoqué lors de l'examen du compte administratif, nous avons un excédent de fonctionnement de 29 147 476,72 €, qui nous permet de couvrir nos besoins de financement de 2019 de 12 894 000 € et de conserver 16 252 000 € qui viendront abonder le budget 2020.

Je mets aux voix cette affectation de résultats.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX
9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2019

M. LE MAIRE : Pour le port d'Hyères, nous avons un excédent de financement d'investissement de 459 000 €, un besoin de financement d'investissement 2019 de 1 130 000 €, soit une couverture du besoin de financement d'investissement de 670 745,52 € et un solde reporté au bénéfice de l'exploitation 2020 de 437 566 €.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX
9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT

AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Affectation des résultats de l'exercice 2019

M. LE MAIRE : Pour le port Auguier, nous avons un besoin de financement de 16 857,15 €, lequel sera couvert. L'excédent d'exploitation s'élevant à 104 881,88 €, le report du solde d'exploitation pour 2020 est de 88 294,73 €

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX
9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT

AFFAIRE N° 18 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET ACTIVITES REGLEMENTEES - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Hyères - Communication au Conseil Municipal

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que c'est une communication. Il s'agit de prendre acte que le rapport en matière de développement durable a été fait. Il n'est donc pas question d'être pour ou contre le rapport, mais simplement de son existence de sa communication.

Je fais ce rapport pour la neuvième année, depuis que la loi Grenelle II de juillet 2010 a imposé aux communes de plus de 50 000 habitants de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable. Selon cette même loi, il doit toujours être présenté avant le budget, signifiant par-là que le budget de la commune est soumis à ce rapport et à ce qui se fait en la matière, comme si le développement durable était la nouvelle norme politique à laquelle nous devions nous soumettre.

Pour information, le ministère a cessé d'être nommé « de développement durable » au profit d'une nouvelle norme qui, selon moi, prendra le dessus dans les prochaines années, à savoir celle de la transition écologique, ce qui n'est pas exactement la même chose, mais je n'entre pas dans ce débat, car Monsieur le Maire trouverait sans doute que je vais un peu trop loin.

Évidemment, en 2020, le calendrier des opérations a été bouleversé par la crise sanitaire que nous connaissons et par le confinement qui s'en est suivi. Ce rapport a tout de même été produit, même s'il manque des données, certaines cases étant restées vides.

Ce rapport se fait selon cinq finalités mentionnées dans le Code de l'environnement, toutes en rapport avec cette notion de développement durable :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Transition vers une économie circulaire.

Comme vous le voyez, pour chaque thématique, la Ville présente les actions qui ont pu être menées dans ce sens par la commune. Je ne les passerai donc pas en revue, mais je signale les principales.

Par exemple, dans la lutte contre le changement climatique, à la page 10, on peut retenir tout ce qui a été et sera fait en matière de modes de déplacement doux.

Concernant la préservation de la biodiversité, on peut mettre en avant ce qui se fait du point de vue de l'Opération Grand Site, à la page 14, sachant que le 28 mars 2019, le programme d'actions de l'OGS a été présenté et approuvé par la Commission supérieure des sites, au ministère de la Transition écologique et solidaire – depuis le dernier remaniement, ce dernier n'est plus que le ministère de la Transition Écologique, mais je n'en connais pas la raison. Les membres de la Commission supérieure des sites ont félicité la Métropole, considérant que tous les éléments de validation d'une OGS étaient réunis.

M. LE MAIRE : Il s'agissait de la commune.

M. CARRASSAN : On a peut-être considéré que la commune faisait partie de la Métropole.

Monsieur le Maire, cela me permet de souligner que depuis le 1er janvier 2018, la Métropole TMP a pris la place de la communauté d'agglomération et qu'après une année de transition, 2019 a été une année effective d'exercice de la Métropole. Or il se trouve que les principaux points relatifs au développement durable font partie des compétences transférées à la Métropole. Malgré cela, la commune est toujours tenue de produire ce rapport. Il y a donc là un petit décalage, mais je ne sais pas s'il se produira encore longtemps. Néanmoins, il faut faire avec la Métropole et sa bureaucratie qui a tendance à être tentaculaire, comme dans toutes les grandes organisations administratives.

Le signe allant dans le sens de la validation de la Commission supérieure des sites est noté ici : le 19 décembre 2019, la ville d'Hyères accueillait le réseau des grands sites de France pour leur première rencontre régionale.

Concernant la cohésion sociale, en page 26, on peut mettre en avant le Programme de réussite éducative qui existe à Hyères dans le cadre de la Politique de la Ville, ce qui permet à 150 enfants d'en bénéficier chaque année, surtout lorsqu'ils n'ont pas un environnement favorable à leurs études.

S'agissant de l'épanouissement de tous les êtres humains, on peut mettre en avant tout ce qui se fait dans le domaine de la culture pour tous. En page 30, vous avez une présentation de toutes les actions proposées en 2019, lesquelles ont pu toucher près de 20 000 personnes.

Quant à la transition vers une économie circulaire, on peut mettre en avant le projet d'écoquartier de la Crestade, en page 35, où l'on rappelle toutes les données de ce projet qui avance et qui verra sa réalisation certainement bien avant la fin de ce mandat.

J'ajoute que le confinement qui a dominé nos vies durant ces derniers mois a eu des effets sur le développement durable.

Par la force des choses, on a constaté une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre pendant le confinement, sachant qu'une telle réduction n'a jamais été observée dans ces proportions depuis la seconde guerre mondiale.

Bien entendu, la qualité de l'air s'en est trouvée améliorée. Par exemple, le niveau de dioxyde d'azote, qui est le traceur de la pollution automobile, était 40 % plus faible que les années précédentes à la même période.

En termes de biodiversité, on a observé que certains animaux sauvages s'approchaient du cœur des villes, et des cétacés tels que le rorqual commun ou des espèces de dauphins ont été aperçus beaucoup plus près des côtes d'Hyères, alors qu'auparavant, on les voyait plus au large et plus tôt dans la saison. De plus, il se trouve que le confinement a été annoncé pendant la période de reproduction de nombreuses espèces animales, et on a donc observé un nombre de naissances plus important de faucons pèlerins dans les zones habituellement suivies sur l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros.

Bien sûr, ce confinement a permis de réduire le piétinement de la flore locale, dont les orchidées sauvages, car en temps normal, les personnes qui se promènent, notamment les touristes, piétinent les sentiers et parfois la flore. C'est un effet du tourisme de masse, qui se reconnaît beaucoup à ses vertus en termes de piétinement. D'ailleurs, je vous livre une définition à laquelle je pense à l'instant : « Le tourisme de masse est une forme d'invasion non militarisée provisoire et de piétinement collectif. » Cela doit être médité.

Évidemment, la réduction du bruit a été sensible pendant cette période, mais paradoxalement, le nombre d'appels pour nuisances sonores que la Police Municipale a reçus pendant cette période était supérieur à l'année précédente. Cela tient au fait que, certes, le bruit a été fortement réduit à l'extérieur, mais à l'intérieur de certains immeubles, des personnes confinées ont pu se laisser aller à certains débordements, et des nuisances sonores ont donc pu être observées en plus grand nombre.

Par ailleurs, les allergies ont été réduites. En effet, si le masque est utile pour lutter contre la diffusion du Covid-19 – je l'espère –, il constitue également une barrière peut-être plus efficace pour prévenir les allergies aux pollens.

D'autre part, le développement des mobilités douces s'en est trouvé conforté, du fait de la faible circulation automobile

Voilà donc quelques effets du confinement qui, indépendamment de notre volonté, peuvent s'ajouter à l'action menée ici en faveur du développement durable.

Chers collègues, vous avez ce rapport qu'il fallait communiquer. Il suffit d'en prendre acte afin de respecter la loi Grenelle II, dite « de la nouvelle gouvernance écologique ».

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ?

M. LAURENT : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux, je vous ai écouté avec attention, Monsieur CARRASSAN, et vous remercie pour votre intervention.

J'ai lu les 41 pages de votre rapport, dans lequel 72 thèmes sont abordés, et il n'est pas évident d'y trouver une cohérence, en tout cas en ce qui me concerne.

Effectivement, comme vous l'avez signalé, ce rapport doit être présenté avant le budget. Il est évident que, aussi bien à titre personnel qu'à titre collectif, il est inutile d'avoir de l'argent pour ne pas en profiter, être en bonne santé et vivre en harmonie avec son environnement.

Vous connaissez les trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social), et au travers de tout cela, évidemment, il y a de l'humain. Or vous parliez du terme de « transition écologique », mais ce dernier ne considère pas l'aspect humain, contrairement au développement durable. Je préfère donc le terme de « développement durable » qui est retenu actuellement.

Dans ce rapport, deux points ont attiré l'attention de notre groupe Hyères Tout Naturellement.

En premier lieu, il s'agit de la promenade en bord de mer que vous avez réalisée, Monsieur le Maire, et qui se situe à une interface entre la terre et la mer. Or le sol est relativement mouvant à cet endroit, avec un trait de côte qui bouge beaucoup, comme vous le savez. D'ailleurs, il me semble que dans le projet OGS, la promenade était proposée de l'autre côté de la route par rapport à la situation où elle se trouve maintenant. Vous savez que des travaux de rénovation sont faits régulièrement, puisque cette promenade est fragile. En réalité, elle a été traitée comme un jardin public et n'a pas incorporé le fait qu'elle est sur une interface entre la terre et la mer. Les pins d'Alep sont menacés par l'eau de mer, et il aurait été préférable de mettre des pins parasol, par exemple, ainsi que des tamaris ou des oliviers de Bohême, qui résistent beaucoup mieux aux agressions de la mer.

Le rapport indique : « *Les espèces végétales méditerranéennes ayant trouvé leur place* », mais nous espérons que cette place sera durable, comme le développement durable.

D'autre part, du béton désactivé a été utilisé, alors qu'il risque également d'être agressé par l'eau de mer et, bien sûr, de se désagréger.

Par ailleurs, qu'en est-il de l'érosion marine ? L'OGS comprend des projets de digues sous-marines, lesquelles peuvent effectivement lutter contre l'érosion du trait de côte, mais elles représentent un apport en béton qui, pour sa part, sera durable, notamment pour les générations à venir, ce qui est également le but du développement durable.

Enfin, vous savez que la pente sur le bord de mer a été inversée. En effet, auparavant, elle permettait aux eaux fluviales de s'écouler vers la mer, mais avec les normes actuelles, elle est inversée de manière à ce que les hydrocarbures et les déchets routiers puissent être reversés vers l'intérieur, et non pas dans la mer. Néanmoins, cela peut poser un problème pour l'avenir, notamment en rapport avec les inondations et les eaux pluviales.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, j'attire votre attention sur le coût d'entretien. Monsieur POLITI, à son époque, avait fait la plage de la Potinière, d'une longueur de 100 mètres, pour un coût de 100 000 € par an – mon métier fait que je suis davantage dans l'humain que dans les chiffres, mais cela doit être de cet ordre. La promenade faisant 2 kilomètres, on peut donc se poser des questions sur le coût de son entretien.

Ce premier sujet, à savoir la promenade, est traité dans le chapitre 1, concernant le réchauffement climatique.

Le deuxième sujet porte sur la diminution des énergies fossiles qui, aujourd'hui, est indispensable. Le rapport décrit les énergies renouvelables et fait état de huit vélos, deux fourgonnettes et une benne électriques, ce qui est tout de même un peu léger dans le contexte actuel.

La consommation électrique des bâtiments municipaux et la part des énergies renouvelables ne sont pas connues, puisque le rapport indique : « *Pas de réponse des services* », ce qui est un peu surprenant.

Quant à la surface des panneaux solaires, elle est de 62 m² et n'a pas évolué depuis 2014. Par conséquent, Monsieur le Maire, envisagez-vous de doter les nouvelles constructions de panneaux solaires, en particulier dans les zones d'activité ? Le projet de gare multimodale intègre-t-il également l'apport des énergies renouvelables ?

Enfin, Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur les conditions difficiles pour les personnes à mobilité réduite dans la ville. À l'époque de la campagne électorale, nous avions fait des simulations avec des personnes à mobilité réduite, et il est vrai qu'elles rencontrent de nombreux obstacles les empêchant de se déplacer aisément dans la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Concernant la promenade en bord de mer, bien entendu, celle-ci a été réalisée sous le regard très attentif de la direction de l'Environnement qui, par exemple, en termes de matériaux, a elle-même choisi le béton désactivé pour qu'il puisse absorber, et non pas être totalement étanche. Elle a également demandé qu'une butée de pied soit réalisée sur 500 mètres, et je presse TPM de le faire. La maîtrise d'œuvre est actuellement en procédure, et nous devrions pouvoir la faire d'ici un an ou un an et demi. Ceci est indispensable, car il faut absolument freiner la houle aux endroits où elle est la plus forte.

Vous évoquez la pente qui a été inversée, ce qui est vrai, mais là encore, des études très approfondies ont été faites. Nous avons créé des noues permettant l'évacuation de façon tout à fait positive sur le plan de la pollution.

Quant aux coûts d'entretien, je pense que comparaison n'est pas raison. Nous sommes intervenus une fois à la suite d'une très grosse tempête, en mettant simplement deux rochers. Bien entendu, j'espère que nous n'aurons pas d'intervention complémentaire à faire, mais même s'il fallait dépenser 50 000 ou 100 000 € par an pour conforter tel ou tel endroit ou pour réparer un éventuel problème, étant donné que cette promenade est véritablement devenu un lieu de destination privilégié pour les Hyérois – je crois que l'on ne peut pas se permettre de ne pas le constater –, son attractivité justifierait un entretien de ce type s'il était nécessaire. Je souhaite qu'il ne le soit pas, mais honnêtement, compte tenu de ce que cela a apporté à la commune, sachant que l'appropriation de cette promenade est exceptionnelle, je pense que même si cela engendre un coût d'entretien annuel ou biannuel, il mérite d'être réalisé.

En tout cas, cela a été fait très attentivement, sous le regard permanent de la direction de l'Environnement. Quand on les connaît, on sait qu'ils sont très précis et pointilleux. Toutes les précautions ont donc été prises, même si je ne veux pas préjuger de l'avenir.

Concernant les énergies renouvelables, il est vrai que c'est très compliqué, mais je pense que nous progressons beaucoup, sachant que la piste cyclable de Decugis est importante et que celle d'Olbia sera réalisée. Par ailleurs, une bonne nouvelle est que dans l'année, la piste cyclable entre Arromanches et Giens sera faite, à l'intérieur des Salins, tout ceci sous le regard très attentif de la DREAL. C'est très important, car cela permettra de pratiquement boucler la commune jusqu'à Giens. Certes, les cyclistes feront un petit détour, mais on ne peut pas passer partout.

De plus, comme vous le savez, dans ma volonté de réhabiliter Gambetta, nous menons la réflexion sur des pistes cyclables, montantes et descendantes, eu égard à l'importance des trottoirs.

M. LAURENT : Je n'avais pas abordé les pistes cyclables, mais les vélos électriques.

M. LE MAIRE : D'accord, au temps pour moi. Pour les vélos électriques, je crois qu'il existe des possibilités d'aide importante de la part de la Région et de la Métropole. Je pense qu'il faut le faire, en étant tout de même très attentif à leur fonctionnement. En effet, je ne suis pas un spécialiste, mais un vélo électrique est réellement un engin à moteur.

M. LAURENT : Cela n'entre pas dans ce cadre, car il s'agit d'un vélo à assistance électrique.

M. LE MAIRE : En tout cas, on va plus vite, ce qui ne sera peut-être pas souhaitable à certains endroits. Par exemple, si nous mettons des vélos sur Gambetta, peut-être faudra-t-il avoir une réflexion sur ce sujet. C'est une simple observation, mais je crois qu'il faut aller dans cette direction.

Quant aux personnes à mobilité réduite, il suffit de sortir pour voir qu'en ce moment, nous mettons le paquet. Nous avons refait toute la rue Brest et, actuellement, nous sommes en train de refaire toute l'avenue Ambroise Thomas, devant la Banque, etc., afin de multiplier les bateaux, dont l'absence constitue le principal obstacle pour ces personnes. C'est donc une priorité, et nous continuerons. Actuellement, de nombreux travaux sont faits dans ce sens.

Je vous remercie donc pour vos observations, mais elles convergent avec notre sentiment.

S'il n'y a pas d'autre observation, nous prenons acte de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes 2020

M. LE MAIRE : Ce rapport doit également être présenté avant le débat d'orientation budgétaire. Je ferai quelques commentaires.

En premier lieu, je pense que l'on ne peut pas avoir une égalité hommes/femmes quelle que soit la filière communale, car il faut tenir compte des réalités.

Par exemple, nous avons 100 % de femmes dans la filière médico-sociale, mais seulement 14 % dans la filière technique. Les femmes sont présentes à 84 % dans la filière administrative, alors que les hommes le sont à 86 % dans la filière technique et à 80 % dans la filière policière.

Certains peuvent éventuellement lever les bras, mais les choses étant ce qu'elles sont et la nature étant ce qu'elle est, sans faire une quelconque discrimination, bien sûr, nous ne sommes pas encore dans l'androgynie généralisée. À partir de là, il reste des hommes et des femmes, avec des capacités intellectuelles et physiques. Aucune discrimination ne doit être faite, mais le jour où l'on aura 50 % de femmes dans des activités particulières, ou le contraire, vous viendrez me voir. Je pense que si tel est le cas, la nature aura fondamentalement changé.

Il n'y a donc aucune discrimination, et la preuve en est que les seules DGA de la commune sont des femmes, que je ne citerai pas et que je félicite pour leur action. Par ailleurs, 90 % des agents de sexe féminin sont à temps partiel, pour des raisons que vous pouvez imaginer et que je n'ose même dire de peur d'être repris, même si cela doit encore exister. Peut-être cela changera-t-il un jour.

Madame BURKI, si vous voulez commenter, je préfèrerais que vous le fassiez par la suite, notamment si quelque chose vous a choquée, par exemple. Je continue, puis je vous donnerai la parole.

Sur les avancements prononcés en 2019, 57 % ont été au bénéfice de femmes et 43 % au bénéfice d'hommes, même s'il n'y avait aucune intention.

Par conséquent, de mon point de vue, il n'y a pas de distorsion significative au niveau du personnel dans la commune d'Hyères.

Mme BURKI : Monsieur le Maire, je n'ai rien contre ce que vous venez de dire. Simplement, comme vous le soulignez, ce sont toujours des métiers plus ou moins féminisés pour lesquels on a le plus de femmes, notamment dans l'enseignement ou la santé. C'est un fait, et nous n'y pouvons rien. Néanmoins, on trouve également des femmes dans les métiers techniques.

En revanche, il est malheureux que ce soit toujours les femmes qui prennent les temps partiels, alors que maintenant, les hommes peuvent également les prendre.

C'est une simple réflexion, mais elle ne va pas l'encontre de ce que vous dites.

M. LE MAIRE : C'est la liberté du couple. Bien entendu, certains hommes demandent également du temps partiel.

D'ailleurs, je trouve que nous avons beaucoup de temps partiel dans la commune, ce qui constitue l'une des difficultés. Par exemple, quand on donne les effectifs, je demande à ce qu'on les pondère par le temps effectif. Or de nombreux personnels sont à 80 %, à 90 % ou à 50 %. En tout cas, cela ne donne pas la bonne vision de la force de travail dans la commune, et il faut en tenir compte.

Pour le reste, nous avons beaucoup de femmes dans la Police Municipale, par exemple, alors qu'a priori, selon les images d'Épinal, ces fonctions pourraient être davantage destinées aux hommes. Pour ma part, je pense qu'elles sont très efficaces, sérieuses et rigoureuses. Il n'y a donc pas de problème.

Par ailleurs, les directions de la Voirie et de la Propreté sont dirigées par deux femmes, lesquelles doivent donc manager une majorité d'hommes, compte tenu des chiffres que j'ai donnés.

Il n'y a donc aucune discrimination, mais des réalités.

En tout cas, nous prenons acte.

M. LAURENT : Monsieur le Maire, pour apporter un témoignage, il en est de même en médecine libérale : 70 % de femmes réussissent au concours de première année de médecine – il faut dire qu'elles sont douées –, mais une fois qu'elles exercent le métier, on constate généralement beaucoup plus de temps partiel chez les femmes que chez les hommes. C'est une réalité.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

S'il n'y a pas d'autre observation, nous prenons acte de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

M. LE MAIRE : Cette année, ce rapport sera un peu plus court que les années précédentes, car l'essentiel du rapport d'orientations budgétaires consiste à présenter l'état financier de la commune au moment où on le présente, à savoir le compte administratif. Cette année, nous avons voté ce dernier avant le rapport d'orientations budgétaires, alors qu'en général, celui-ci a lieu deux ou trois mois avant le compte administratif. Par conséquent, je ne répéterai pas tout ce qui a été dit pour le compte administratif, car je pense que cela a été compris.

On me demande de donner des précisions sur une partie des observations faites précédemment par l'oratrice du groupe Hyères Tout Naturellement, concernant le laxisme des dépenses, etc.

On me parle de 5 000 € de mobilier (plusieurs tables et casiers) et d'un bureau d'environ 250 €. Cela ne me paraît pas démoniaque dans la mesure où je vous rappelle qu'un certain bureau au cinquième étage, concernant un adjoint, avait coûté 10 000 ou 15 000 € lors du mandat précédent.

Mme FERJANI : Non, Monsieur le Maire, je n'ai pas parlé d'un bureau, mais d'une table mélaminée pour 5 500 €, à titre d'exemple, et d'un fauteuil de travail ergonomique pour 2 075 €.

M. LE MAIRE : C'est possible.

Je crois que vous avez également parlé des voitures. En général, deux véhicules sont utilisés par le maire et les élus. L'un a été mis de côté, car il ne fonctionnait plus. J'ai hésité entre l'achat d'une Twingo ou d'une voiture d'occasion, et nous avons acheté cette dernière au prix d'une Twingo, à 15 000 €. Je défie ceux qui le souhaitent de regarder les dépenses en matière de véhicules dans les autres communes, parce qu'en l'occurrence, nous sommes vraiment au minimum.

J'ajoute que je ne prends absolument jamais la voiture municipale durant le week-end, puisque j'utilise la mienne, qui est une petite voiture ayant 200 000 km, ce qui montre que je ne fais pas partie de ceux qui font beaucoup de dépenses en la matière.

Il faudrait donc chercher autre chose pour montrer le laxisme ou l'outrance dans la gestion.

Pour prendre un autre exemple, à Hyères, les frais de représentation du maire sont de 6 000 €, et je vous demande de regarder ce qu'ils représentent dans les communes voisines comprenant deux fois moins de population : 20 000 € !

Nous sommes donc vraiment dans la rigueur maximale, et j'accepte difficilement que l'on puisse porter le débat là-dessus. Par exemple, ceux qui me connaissent savent que pour les cocktails ou les petits déjeuners du matin, la première décision a été de ne pas faire appel aux meilleurs traiteurs de la région tous les jours, mais de passer aux pizzas et aux quiches en ce qui concerne les cocktails.

Mme FERJANI : Monsieur le Maire, j'ai bien précisé que les dépenses étaient certainement justifiées et nécessaires au bon fonctionnement de vos services, ainsi qu'aux conditions de travail des employés. Je ne vous ai pas ciblé personnellement quant à l'acquisition de ce véhicule, car il aurait très bien pu servir à la Police Municipale ou autre, tout comme le bateau à moteur.

J'ai voulu souligner le fait que, en premier lieu, nous n'avons pas de justificatif et ne savons donc pas qui réalise ces achats, ni leur destination. De plus, j'ai surtout voulu insister sur la question de savoir pourquoi ne pas avoir acheté des véhicules électriques.

M. LE MAIRE : Madame, sauf si vous ne lisez pas la presse – mais vous ne ferez pas cette insulte à *Var Matin* –, vous devriez savoir que nous avons acheté 15 véhicules électriques pour les services municipaux, et nous avons pris l'engagement que la flotte VL de la commune soit totalement électrique à la fin de ce mandat. Cela coûte un peu plus cher que les véhicules normaux, mais nous le faisons.

Par conséquent, soyez prudents, parce qu'honnêtement, je souhaite que nous ayons des relations de qualité. Or dès que l'on attaque le niveau de vie, voire éventuellement le mien, cela me touche et, à ce moment-là, je suis obligé de faire des comparaisons, ce qui m'ennuie un peu pour les autres.

S'agissant du rapport d'orientations budgétaires, nous savons d'où nous partons, et nous croyions connaître le contexte économique national et local qui présiderait, puis le Covid est arrivé, tel une bombe atomique qui a tout changé. En effet, dans le contexte national, nous attendions une croissance de 1,2 %, alors que nous aurons un PIB en baisse de 8 % ou 10 % ; nous attendions une réduction de la dette, alors qu'elle attendra 115 % ou 120 % du budget, avec les conséquences que cela peut avoir ; le déficit public sera de 9 %, etc.

Par conséquent, c'est un bouleversement pour la nation qui, bien entendu, ne peut pas laisser l'orientation budgétaire de la commune d'Hyères inerte. À titre d'exemple, ce Covid coûte environ 6 M€ à la commune. En effet, nous avons des pertes de recettes pour 3 M€ – environ, puisque ce sont des prévisions –, liées à la baisse des droits de mutation que l'on peut imaginer et à celle des ventes de baux emphytéotiques, puisqu'il n'y a rien eu pendant trois mois, ainsi qu'à la disparition des recettes du Casino pendant quatre mois, etc. Par conséquent, tout un ensemble de recettes habituelles a disparu « contre notre volonté ».

Par ailleurs, nous avons décidé certaines dépenses, puisque dans ce contexte, il nous a paru opportun d'avoir une approche positive à l'égard des acteurs économiques. Au départ, nous avons imaginé des aides directes, entre 500 et 1 500 € selon le niveau d'activité et de péril, mais cela est interdit. Nous avons donc réfléchi à une manière indirecte de les aider, ce qui explique toute une batterie de décisions sur lesquelles nous délibérerons lors de ce Conseil, telles que l'exonération totale des occupations du domaine public pour tous les commerçants de la ville, y compris au port, la suspension ou l'annulation des loyers communaux pendant la période de confinement, ainsi que la gratuité de la cantine pour les enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il ne s'agissait pas de faire « gentil », mais le confinement a eu un effet incroyable pour les familles, notamment les plus défavorisées, et il a coûté cher de ce point de vue, car il est beaucoup plus onéreux de nourrir l'enfant à domicile qu'à la cantine. Par conséquent, plutôt que de faire des différences, nous avons annoncé la gratuité de la cantine.

Nous avons également décidé la gratuité des parkings, qui s'est terminée à la fin du mois de juin, car dans cette situation extrêmement difficile, nous avons pensé que tout ce qui pouvait favoriser l'attractivité commerciale méritait d'être introduit.

Nous avons donc des pertes de recettes mécaniques, des dépenses décidées, ainsi que des dépenses obligatoires, dirais-je, liées au Covid, avec les achats de masques, la mise en place des écoles et du centre de dépistage, etc.

Tout cela est dupliqué au niveau du CCAS et du port, qui ont également été impactés, et il faut y ajouter une prime pour le personnel communal, au sens large. En effet, très tôt, nous avons eu la réflexion consistant à dire que si tout le monde est ennuyé, certains sont impactés, car un certain nombre de services étaient exposés, tels que les agents de la Propreté qui sont obligatoirement sur le terrain. J'ai donc demandé à l'administration générale de faire la liste de toutes ces personnes, et nous avons rapidement pris la décision d'accorder une prime de 1 000 € – soit plus qu'ailleurs, puis cela a largement été imité – pour celui ayant travaillé le plus, même si ce n'est pas à 100 %, puis proportionnellement pour les autres. En d'autres termes, celui qui aurait travaillé le plus, à 50 % du temps, touche 1 000 € ; celui qui a travaillé 40 % obtient 4/5ème de 1 000 € ; celui qui a travaillé à 25 % a 500 €, etc. Je crois que cette mesure a été bien comprise et très favorablement acceptée par les syndicats, auxquels nous l'avons présentée, et elle est légitime. Nous délibérons là-dessus aujourd'hui, et cette prime sera versée dès le mois de juillet ou d'août, voire en septembre en cas de problèmes administratifs.

Tout cela a donc largement modifié la situation, avec la conséquence que l'épargne de la commune en prend un coup. En effet, quand on baisse les recettes et que l'on augmente les dépenses, de façon obligatoire ou délibérée, la différence se réduit, et nous aurons donc un niveau d'épargne plus étroit en 2020, mais nous l'assumons.

Il faut également souligner que c'est un « *one shot* », comme on dit aujourd'hui, et il faut espérer que l'on ne le retrouve plus l'année prochaine. Si tel est le cas, mécaniquement, les recettes augmentent, les dépenses baissent, et nous retrouvons le niveau d'épargne précédent, en espérant que ce ne soit pas chronique et durable.

Dans ce contexte, nous maintenons néanmoins un niveau d'investissement élevé. En effet, pour les dépenses relevant des compétences communales, les investissements prévus s'élèvent à 24 M€. Au titre de l'antenne, qui est le bras de la Métropole dans la commune et qui couvre notamment les dépenses en termes de voirie, propreté et espaces verts, les dépenses prévues s'élèvent à 9,4 M€.

Pour être un peu plus précis, les dépenses communales concernent :

- tous les bâtiments administratifs et scolaires, dans lesquels les travaux sont faits chaque année, notamment pendant les périodes de vacances ;
- la fin du Musée des cultures et du paysage, qui est une queue d'autorisation de programme ;
- la réhabilitation et l'extension du Skate Park, que nous espérons pouvoir inaugurer d'ici moins d'un an, avec une manifestation importante ;
- des travaux pour un clubhouse au stade Véran ;
- la création de la Maison du terroir, dédiée aux jeunes agriculteurs, au relais information-service fermé depuis longtemps, à l'entrée d'Hyères ;

- des équipements pour les personnes à mobilité réduite, que nous évoquions à l'instant ;

- la continuation de l'achat de capturateurs pour les moustiques qui, même s'ils ne suppriment pas le problème, améliorent la situation. À titre d'exemple, malgré la chaleur, nous n'en entendons plus beaucoup parler depuis environ un mois. Par conséquent, nous continuerons. Aujourd'hui, nous en avons plus de 300, me semble-t-il, tout en encourageant les particuliers à éventuellement suivre, puisque nous ne pouvons pas aller dans les propriétés privées ;

- l'acquisition des locaux de la Coupole, qui est un choix politique. Je persiste à penser que pour une commune recherchant l'attractivité commerciale et à faire venir du monde en centre-ville, il était impossible de laisser passer l'opportunité d'avoir 1 000 m² en plein centre-ville pour essayer d'inventer un concept, même s'il n'est pas finalisé – si vous avez des idées, je suis preneur ;

- la concession d'aménagement en cœur de ville, par VAD, avec l'acquisition permanente de tous les baux commerciaux ou immeubles afin d'améliorer leur destination, notamment pour le Parcours des arts.

Au titre de l'antenne, dans le budget, on ne voit pas les 9,4 M€ dont je vous parlais, puisque l'on y voit simplement « Attribution de compensation d'investissement », à savoir l'argent que nous donnons à la Métropole, mais le retour qui se fera porte sur :

- la place Saint-Pierre à Giens, qui sera totalement refaite et dont les travaux commenceront à l'automne, me semble-t-il ;

- la requalification complète déjà engagée de la Blocarde et des Maurels, pour lesquels nous sommes déjà très avancés, car je pense qu'il est très important de ne pas laisser ces quartiers se marginaliser ;

- les travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en centre-ville, comme je l'évoquais tout à l'heure ;

- la création d'une voie verte à l'avenue Ritondale ;

- la régénération de la pinède à l'avenue du Levant à la Capte ;

- la rénovation du chemin de Père Éternel, du chemin de Pellegrino et du chemin de Plan du Pont, car je crois qu'il ne faut pas oublier cette dimension rurale de la commune ;

- l'aménagement à l'entrée des Salins, pour un passage piétonnier et une piste cyclable devant les nouveaux immeubles ;

- la rénovation de l'avenue Paul Long, qui est quasiment aboutie, sera pratiquement terminée pour la rentrée, et nous la poursuivrons, si besoin, hors période scolaire ;

– les équipements publics dans la vieille ville.

Enfin, les dépenses reconnues d'intérêt métropolitain, qui ne sont financées par la commune ni directement ni par le biais de l'allocation de compensation, concernent les travaux sur l'avenue Decugis pour 1,7 M€, afin de la terminer complètement, sachant qu'une partie avait déjà été payée par la Métropole. En effet, à l'arrivée vers l'Ayguade, bien entendu, il faut poursuivre, mais nous referons également la totalité du parking de l'Ayguade, ce qui permettra d'avoir un ensemble avec la nouvelle salle de Saint-Louis qui a été ouverte, un parking de qualité et cette voie. Cela donnera encore davantage l'envie d'aller à l'Ayguade, mais on y trouve déjà beaucoup de monde, et il faudrait faire attention.

Si je résume les orientations :

- pas de modification des taux d'imposition en 2020 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel et à caractère général) en dépit des coûts induits par la crise pandémique ;
- l'encours de la dette sera toujours en diminution, même si le niveau de la dette est très faible, ce qui constitue une possibilité pour l'avenir, puisqu'il n'y aura pas d'emprunt ;
- l'autofinancement restera significatif ;
- l'investissement sera maintenu à un bon niveau ;
- le financement des investissements se fera sans emprunt ;
- le maintien d'une épargne de précaution puisque, comme nous l'avons vu cette année, rien n'est sûr. En effet, quand le Covid tombe, imaginez que nous soyons à un niveau d'épargne courante que la commune a pu connaître par le passé de moins de 20 M€, je ne sais pas comment on fait. En l'occurrence, nous pouvons donc assumer ces chocs, peut-être pas sans difficulté, mais en tout cas, sereinement du point de vue budgétaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le rapport d'orientations budgétaires pour le budget primitif de la commune. Cela appelle-t-il des observations de votre part ?

M. MASSUCO : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole, brièvement, puisque j'ai lu le rapport d'orientations budgétaires. En préambule, je voudrais dire que j'ai trouvé les rapports d'orientations budgétaires des ports plus faciles à lire et plus précis que celui de la commune. Néanmoins, c'est une observation d'ordre général qui – je vous rassure – n'apporte aucune critique.

Nous vivons une période étrange, puisque le Covid a malheureusement très fortement impacté l'État de notre commune.

De plus, cela nous a contraint à insérer le budget primitif dans l'ordre du jour en même temps que le rapport d'orientations budgétaires. Je me considère comme un nouvel élu, et je dois dire que le fait de lire 1 346 pages en moins d'une semaine était un travail drastique et très compliqué. Finalement, je me demande comment chacun présent dans cette salle, surtout les nouveaux, fera pour voter, d'une manière ou d'une autre, les orientations budgétaires ou des budgets primitifs dont je pense que certains n'auront pas compris les tenants et les aboutissants.

Toutefois, je répète que l'on ne peut pas vous reprocher cet état de situation juridique, puisqu'il est mis en avant par le législateur qui a prévu que les budgets devaient être votés avant le 31 juillet et que le rapport d'orientations budgétaires pouvait être voté lors de la même séance.

À ce titre, j'ai toujours des difficultés dans les tenants et les aboutissants, car ce matin, dans la première résolution, nous avons voté le règlement intérieur qui, sauf erreur de ma part, nous impose aujourd'hui de tenir une commission avant chaque vote de résolution, et il est vrai que dans ce cadre-là, cette commission nous aurait fait le plus grand bien.

M. LE MAIRE : Sur ce point, il y a eu un bug. Cette commission a eu lieu, mais les convocations ont été envoyées sur l'adresse mail « Mairie », et beaucoup d'entre vous n'y étaient pas encore connectés. Quand je suis allé dans la salle, mercredi, à 17 h, j'ai constaté que de nombreuses personnes n'étaient pas là, notamment les nouveaux, que ce soit de l'opposition ou de la majorité.

Je l'avais donc prévue, mais n'ai pas pu la tenir, et je m'en excuse.

M. MASSUCO : Permettez-moi de vous dire que c'est regrettable, car je pense que nous avons tous reçu la convocation. Certes, les adresses mail « Mairie » n'ont peut-être pas été activées de façon suffisamment précoce, mais je considère tout de même que lorsque l'on parle du rapport d'orientations budgétaires et du budget primitif qui suit, il était de bon aloi de réunir une commission.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle je l'avais prévue, sans y être obligé, puisqu'en l'occurrence, la loi m'en dispense, et j'ai beaucoup regretté qu'elle n'ait pas lieu. Je n'ai pas d'autre explication que celle que je vous ai donnée.

M. MASSUCO : J'entends bien, et je le regrette encore davantage.

Mme BIVILLE : Avec la convocation que vous avez reçue pour le Conseil municipal d'aujourd'hui, une petite phrase vous indiquait qu'une adresse mail « Mairie » avait été ouverte avec, en pièce jointe, un tutoriel vous permettant d'accéder à cette boîte mail.

Nous insistons sur ce point et avons donc à nouveau fait distribuer le tutoriel à chacun.

Dorénavant, toutes les communications et tous les échanges avec la Mairie, y compris les convocations aux commissions et au Conseil municipal, passeront par cette adresse mail « Mairie ». Il est donc important que vous puissiez l'ouvrir et que vous la consultiez.

M. MASSUCO : Je vous remercie, mais je pense que pour un débat démocratique, on aurait pu nous informer autrement, notamment quand toutes les adresses mail ont été envoyées tardivement.

M. LE MAIRE : Je plaide coupable. Effectivement, nous aurions peut-être pu également l'envoyer sur les adresses mail privées.

M. MASSUCO : J'en prends acte et vous en remercie, mais il n'empêche que la situation est tout de même difficile. J'ai donc examiné 1 346 pages, tentant de me référer à quelques données du droit de la finance publique, ce qui n'est pas toujours évident. J'étais même prêt à vous dire, Monsieur le Maire, que nous aurions pu examiner le rapport d'orientations budgétaires cette semaine et revenir la semaine prochaine – je commence à m'y habituer – pour voter le budget primitif avec une compréhension bien plus grande. Cela aurait permis un meilleur débat.

M. LE MAIRE : Vous pouvez revenir, mais je ne serai pas là !

M. MASSUCO : Cela me navre beaucoup, car j'aurais préféré vous voir.

Pour être clair, et pour arriver à la conclusion avant le début, nous avons des différences entre vous et ce que nous, de notre côté, pouvons considérer, non pas sur les indications données dans le rapport d'orientations budgétaires, mais sur les finalités. J'essaierai donc de les expliquer.

Sur le rapport d'orientations budgétaires, je note que la crise du Covid a eu un impact majeur, et j'avais lu qu'elle coûtait environ 560 000 €, mais vous avez corrigé et m'avez informé de façon un peu plus précise ce matin. Toutefois, j'observe que des effets induits ont été causés et qu'il ne pouvait pas en être autrement. C'est notamment le cas des exonérations que nous voterons, des conséquences des annulations diverses et variées, ainsi que des charges qui ont été diminuées ou augmentées du fait du Covid.

M. LE MAIRE : Ce sont des pertes de recettes.

M. MASSUCO : Effectivement, j'ai parlé des charges en augmentation, mais vous avez raison, il s'agit de pertes de recettes. Juridiquement, votre propos est plus juste que le mien.

Cela aura une importance, car finalement, le fait d'allouer, de diminuer ou d'exonérer est une résolution d'ordre politique qui, aujourd'hui, me paraît indispensable.

Néanmoins, à un moment donné, il faudra tout de même vérifier l'utilité de ces différentes exonérations, car il s'agit d'argent public, et je sais que vous en êtes garant et que vous y faites attention.

M. LE MAIRE : C'est compliqué à vérifier, car l'on ne sait pas ce qui se serait passé s'il n'avait pas été donné. C'est toujours la difficulté d'une estimation. Par exemple, lorsque l'on me dit que la Politique de la Ville ne sert à rien, je ne sais pas quel serait l'état des quartiers difficiles si elle n'existait pas. La difficulté est que nous n'avons pas de situation-témoin.

M. MASSUCO : Je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas parce que c'est compliqué que l'on ne doit pas tenter. C'est mon opinion.

M. LE MAIRE : Nous pouvons en parler, mais je crois qu'il est impossible de juger de l'efficacité. Bien sûr, on peut faire de la politique en disant : « Regardez, il y a un monde fou à Hyères, et c'est grâce à cela », mais cela ne signifie rien, parce qu'il existe beaucoup d'autres raisons. Je pense que cela a amorti le choc, mais il sera très compliqué de faire une analyse rigoureuse et responsable. Je vous dis cela par honnêteté.

M. MASSUCO : Je l'entends, mais je répète que « compliqué » n'est pas « impossible ». Rien n'est impossible.

M. LE MAIRE : Techniquement, c'est impossible ! Si vous trouvez quelqu'un capable de le faire, vous me le présenterez, mais il n'existe pas. Il est absolument impossible de comparer l'efficacité d'une mesure de ce type, puisque par définition, on ne sait pas ce qui se serait passé si elle n'avait pas été prise. C'est aussi simple que cela. C'est donc impossible.

M. MASSUCO : On peut tout de même avoir des répercussions sur les différents secteurs de la ville, sur les exonérations et sur les annulations des manifestations. En effet, je lis dans le rapport d'orientations budgétaires que ces annulations ont entraîné des baisses de charges, mais *de facto*...

M. LE MAIRE : Pour être honnête, nous sommes dans l'interprétation, et je n'ai pas très envie de faire de la politique là-dessus. On ne doit pas être dans la vérification.

M. MASSUCO : C'est une question d'interprétation.

Par ailleurs, en prenant rapidement les éléments indiqués en section de fonctionnement, dans les charges à caractère général, il était indiqué que, en plus des transferts de compétences qui ont eu lieu, la diminution avait été possible « grâce à la poursuite des efforts », mais ce matin, j'ai entendu votre réponse qui m'a finalement rassuré, puisque vous avez dit : « Si j'étais malin, j'aurais dit que c'était grâce à la poursuite des efforts. » Je note donc que finalement, il y a tout de même un alliage des deux. La précision était intéressante à apporter.

M. LE MAIRE : J'apprécie beaucoup que vous souligniez, à chaque instant, mon honnêteté intellectuelle. Cela me fait plaisir !

M. MASSUCO : Quand c'est le cas, je n'ai pas de raison de ne pas le souligner.

M. LE MAIRE : Vous aurez l'occasion de le faire...

M. MASSUCO : Très franchement, si ce n'est pas le cas, je ne le ferai pas.

M. LE MAIRE : J'ai compris. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

M. MASSUCO : Sur le reste, je trouve tout de même que dans le rapport d'orientations budgétaires, certains éléments manquent de précision. Par exemple, on nous dit qu'il y aura des baisses, parfois nettement, ou que par moment, les subventions allouées seront sensiblement les mêmes, et j'aurais voulu davantage de précisions. Néanmoins, finalement, mon propos n'aurait pas lieu d'être, puisque des explications seront apportées dans le budget primitif, mais il est vrai que je n'ai pas ces précisions dans le rapport d'orientations budgétaires.

D'autre part – et c'est là que nous avons un réel point de désaccord –, en lisant les différents tableaux produits, je note que les ressources sont bonnes, puisqu'elles sont en augmentation. J'observe que les cessions sont importantes – j'y reviendrai rapidement – et que les emprunts sont nuls. Je note également que les subventions d'investissement sont en diminution et que les taux d'imposition sont en fixation continue, puisqu'en conclusion, vous demandez que le taux d'imposition reste identique.

À ce titre, je reviens sur la crise du Covid, qui a été dramatique, non seulement pour les acteurs économiques, pour lesquels nous voterons des exonérations ou autre, mais également pour tous les Hyéroises et les Hyérois. Finalement, je regrette qu'à un moment donné, la bonne santé financière de la commune, dont vous faites état et que vous nous prouvez par des tableaux, ne serve pas à permettre à chacun des Hyérois, mis à part ceux qui seront impactés par les exonérations, primes ou autre, de bénéficier d'un appel d'air supplémentaire permettant non seulement de s'en sortir un peu mieux dans cette société en pleine crise, mais également d'aider les différents acteurs économiques par l'intermédiaire d'une hausse de leur pouvoir d'achat dans différentes situations.

Il est vrai qu'entre 2018 et 2019, le taux d'imposition est constant, voire en légère baisse, même s'il avait été en augmentation sur les années précédentes. Cependant, je pensais qu'aujourd'hui, avec l'épargne dont la commune d'Hyères bénéficie, on pouvait imaginer une diminution des taux d'imposition pour permettre une respiration supplémentaire. Dans ce cadre-là, étant donné que l'on parle de 29 M€ d'épargne, me semble-t-il, on n'arrivait pas au seuil fatidique des 1 M€ dont vous parliez tout à l'heure, mais on permettait à chacun et à chacune de bénéficier d'une situation subie par l'effet de la crise sanitaire. Il est évident que nul ne sait si cette dernière reviendra ou si elle disparaîtra, et quand je vois l'attitude de nos amis Français, j'ai la plus grande crainte sur un retour possible de la crise sanitaire. Néanmoins, un effort tout petit ou limité permettrait tout de même, dans l'ensemble, un redémarrage de l'action sociale et humaine de la population hyéroise et, en conséquence, permettrait à la commune d'aider indirectement par une diminution des taux d'imposition, sans porter atteinte à son épargne, qui est encore très importante.

Sur les taux d'investissement, puisque finalement, cette faculté d'imposition permettra d'avoir un investissement plus serein, je note tout de même, sur la dernière année, un investissement particulièrement important sur les équipements, à 22 M€, alors que sur les années précédentes, il était aux alentours de 16 M€. En revenant à un investissement sur les équipements à taux constant, cela permettrait une réactivation de la pompe économique, à cause du Covid, mais également de faire bénéficier les Hyérois d'une situation de crise qu'ils n'ont pas voulue.

Comme je l'ai dit précédemment, lorsque vous dites des choses que je considère comme étant exactes, je n'ai pas lieu de ne pas vous rejoindre. Or sur l'emprunt, vous dites – rectifiez-moi si je me trompe : « Nous avons un taux d'emprunt faible, autour de zéro, ce qui nous permettra d'emprunter dans l'avenir », et ce qui me chagrine un peu, c'est que vous ajoutez : « Mais pas en 2020. » Cela signifie que finalement, si je vous comprends, nous pourrions le faire en 2021, 2022 ou dans les années suivantes, mais pas en 2020. Je pense que dans un premier temps, il aurait été bon d'avoir un emprunt peut-être un peu plus important, sans dépasser les limites du tolérable, de garder un investissement convenable à ce niveau-là, de ne pas impacter sur les budgets des Hyéroises et des Hyérois par l'augmentation ou la stabilisation des taux d'imposition et de permettre à une commune que vous dites bien gérée de continuer dans sa lancée.

En page 11, on trouve une conclusion qui me paraît très intéressante, où vous écrivez : « *Le financement des équipements a été réalisé par les ressources propres de la commune et sans emprunt* [ce qui est exact], *mais également par les aides des partenaires institutionnels.* » Si j'ai bien lu, j'ai l'impression que ces dernières ont tout de même bien baissé, même si cela doit être vérifié dans le budget primitif. En revanche, j'ai également la sensation que tout cela a été permis par la cession d'une partie du patrimoine de la Ville, puisque les tableaux produits montrent une augmentation importante de ces cessions sur les années 2017 et 2018. Ce n'est peut-être pas le cas en 2019, où l'on revient à des taux plus communs, mais en tout état de cause, cette cession a été importante. J'oserai vous dire qu'à ce moment-là, en équilibrant l'ensemble des niveaux, nous pourrons peut-être revenir à un niveau de tolérance parfait en faisant bénéficier chacun des intervenants d'une situation économique qu'il a subie.

Sur le reste du rapport d'orientations budgétaires, je n'ai pas trouvé trace des grandes priorités que je pensais voir, même si certaines dépendent de la Métropole, à savoir la gare multimodale, l'OGS, l'écologie ou d'autres thématiques similaires. Dans ce rapport, même si l'on peut y voir que l'avenue Ritondale deviendra une voie verte, je trouve qu'il aurait été bon de dynamiser la ville d'Hyères du point de vue écologique, notamment.

J'observe également une augmentation considérable des budgets prévus pour les grands travaux, tels la Maison du Commandant ou le Musée, puisque l'on a vu des augmentations de l'ordre de 30 %.

Enfin, je finirai sur certaines imprécisions. En effet, des budgets d'investissement apparaissent, mais je ne trouve pas trace d'éventuels budgets de fonctionnement, qui sont pourtant très importants. Je pense notamment au Musée, à la Coupole ou à d'autres lieux qui, selon moi, auront des budgets de fonctionnement à prendre en compte dans un budget communal.

Voilà les quelques observations que j'avais à formuler à la lecture du rapport d'orientations budgétaires. Nous pouvons nous rejoindre sur une épargne plutôt favorable de la commune, mais nous voyons d'autres moyens permettant de trouver une direction qui ne fera pas trop perdre à la commune et qui permettra aux Hyéroises et au Hyérois de bénéficier d'une situation de crise subie.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, après l'argumentation d'ordre très général de Monsieur MASSUCO sur le rapport d'orientations budgétaires, même si nous souscrivons à ce qu'il vient de dire, notamment sur la difficulté pour nous de travailler sur ce rapport dans ces délais, nous souhaitons faire quelques remarques plus spécifiques.

Comme vous l'avez dit précédemment, dans le cadre de ces orientations, il est bon qu'un débat puisse s'engager, et vous aurez compris que nous n'avons pas forcément les mêmes orientations que vous, mais nous vous demandons de prendre en compte les quelques remarques que nous ferons.

En premier lieu, en espérant que vous n'aurez pas la réaction réductrice de nous soutenir une nouvelle fois d'être contre la culture, nous vous rappelons que nous avons toujours été pour le moins circonspects, voire opposés aux investissements prévus et même dépassés pour le Musée de la Banque.

Par ailleurs, nous aurions souhaité voir une augmentation plus significative des effectifs de la Police Municipale, notamment pour développer les brigades de nuit.

Enfin, en espérant également que vous ne nous ferez pas le mauvais procès d'avoir une position anti-sociale, nous n'approuvons pas la totalité ni les montants des subventions distribuées au titre de la Politique de la Ville. Au-delà du Contrat de ville, en cette année de pandémie Covid, avec les pertes de recettes que vous avez signalées, mais également en cette année électorale, nous voulons savoir comment vous justifiez une augmentation des subventions pour certaines associations.

Merci de prendre en compte ces remarques.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ferai quelques commentaires sur les deux interventions.

Monsieur MASSUCO, vous demandez des précisions sur telle ou telle subvention, sur tel ou tel investissement, etc. Elles pourraient être données, mais ce serait toujours approximatif, puisque la difficulté est que nous sommes en prévisions.

Au compte administratif, nous donnons des certitudes, à savoir ce qui a été engagé et payé, mais en termes budgétaires, que ce soit le budget primitif ou les orientations, il s'agit d'estimations. Par exemple, quand je vous dis que, selon moi, le Conseil départemental nous accordera environ 2 M€ de subventions, c'est parce que chaque année, nous avons 1 M€ un peu mécaniques pour certaines opérations et que nous pouvons espérer davantage pour d'autres. Néanmoins, nous sommes dans la prévision. Nous avons parfois des bonnes surprises et quelquefois des mauvaises. Nous nous battons en permanence auprès des institutions pour essayer d'améliorer la tendance, mais c'est compliqué.

Vous avez beaucoup insisté sur un autre sujet – ce que je peux comprendre politiquement, mais pas du point de vue économique –, en disant : « Pourquoi n'a-t-on pas baissé les taux d'imposition pour faire plaisir aux Hyérois et les aider à traverser cette période ? » Honnêtement, l'effort réalisé par la commune au niveau des acteurs économiques a des effets d'entraînement sur l'ensemble de la population. En effet, quand nous décidons de la gratuité des cantines ou des parkings, cela concerne l'ensemble de la population. Ces aides sont très importantes, et je crois que nous avons fait beaucoup. Je pense que pratiquement aucune commune n'a fait autant que nous.

En revanche, pour ce qui est de baisser les taux d'imposition, avec le risque de devoir les augmenter par la suite si les besoins se manifestent, je crois que c'est une vision trop conjoncturelle, alors que la gestion doit plutôt se faire de façon pluriannuelle. Il me semble que l'on ne peut pas dire : « Ce n'est pas trop grave, cette année, on réduit un peu l'épargne courante et, comme on aura moins pour financer les investissements, on empruntera un peu plus. » Je pense qu'il faut avoir une vision un peu transversale. L'action que nous menons de façon indirecte permet ces « *one shots* » et de revenir plus facilement à la situation antérieure. Par exemple, les parkings sont redevenus payants le 30 juin. C'est un peu mécanique.

Par conséquent, je pense que c'est la manière dont il faut gérer. En tout cas, c'est celle que j'ai choisie.

J'ai entendu vos observations. Elles sont intéressantes, mais j'ai une autre façon de gérer. Dès maintenant, une réflexion est menée sur la façon de gérer le budget pour trois ou quatre ans. Nous avons des évolutions parfois positives qui, d'autres fois, le sont moins. À titre d'exemple, sur les 10 dernières années, des ventes un peu exceptionnelles ont eu lieu en matière d'immobilier – peu importe qu'elles aient été engagées par mon prédécesseur ou par moi-même : le Riviera Résidence pour 6 M€ ou 8 M€, la Chambre des métiers pour un montant à peu près équivalent, etc. Or il n'y en a plus, sauf la place Joffre, mais évidemment, on peut toujours inventer. On peut même essayer de vendre la place Clémenceau... En tout cas, nous n'avons plus ce genre de cagnottes imprévues, et il faut donc faire attention. Les baux emphytéotiques représentent une recette significative d'environ 2 M€ ou 3 M€ par an, mais elle n'augmentera pas et a plutôt tendance à se tarir.

D'autre part, les droits de mutation se tariront également lorsqu'un coup de frein se produira sur les constructions.

Par conséquent, par rapport à la période précédente, un certain nombre de ressources un peu particulières à Hyères ne seront plus aussi importantes. Il faut donc anticiper, s'y préparer et avoir une approche très raisonnable et rigoureuse. C'est ma façon d'agir, même si je peux vous dire que dans deux ans, ce sera sans doute un peu plus compliqué, et que les financements par emprunt s'imposeront. Je crois qu'il faut les gérer de façon précise dans le temps.

Monsieur EYNARD-TOMATIS, vous avez évoqué quatre sujets qui vous tiennent à cœur.

Concernant le musée, il s'agit d'une queue d'autorisation de programme et ne concerne pas des financements supplémentaires déclinés cette année. C'est un choix politique, mais je crois que vous viendrez tout de même à l'inauguration et, ce jour-là, peut-être direz-vous que ce n'est pas trop mal.

Concernant les effectifs de la Police Municipale, cela se fait régulièrement, mais également en fonction des opportunités, et non pas du jour au lendemain.

Sur le fonctionnement, Monsieur MASSUCO, vous m'avez dit quelque chose, et je disais qu'il faut plusieurs années pour le réaliser à Hyères. Parfois, les choses ne sont pas instantanées. Par exemple, vous avez parlé de la Coupole : nous faisons des investissements et, bien entendu, ils engendreront peut-être des dépenses de fonctionnement. Toutefois, cela dépend de la façon dont cela peut être géré, notamment par des DSP. Néanmoins, c'est une vision à N+3 ou N+4. En effet, aujourd'hui, nous prenons la décision d'acheter la Coupole, mais ensuite, il faut au moins un an pour les études, puis il faudra faire les travaux, et la question du fonctionnement se posera dans quatre ans, dans le meilleur des cas. Vous avez donc un étalement faisant qu'aujourd'hui, il ne serait pas normal d'introduire l'éventuel coût de fonctionnement complémentaire de la Coupole dans le débat d'orientations budgétaires 2020.

M. MASSUCO : Vous me dites que les taux d'imposition et le fonctionnement se gèrent en pluriannuel, mais également que l'on ne peut pas prévoir les coûts de fonctionnement à trois ou quatre ans. Je trouve qu'il y a une adéquation entre l'un et l'autre.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, vous prenez une décision sur les taux d'imposition qui impactent l'avenir, même si vous pouvez modifier le niveau de taux à la marge. En revanche, aujourd'hui, le fait d'annoncer les dépenses de fonctionnement de la Coupole n'a pas de sens. Bien entendu, il faut être suffisamment prudent pour ne pas faire des lieux somptuaires avec des dépenses de fonctionnement dont on sait qu'elles seront majeures, mais dans le cas de la Coupole, il est probable que la réalisation qui sera faite fonctionne pour l'essentiel dans le cadre de DSP.

Par exemple, étant donné que nous ne sommes pas restaurateurs, une DSP sera en charge du restaurant, ce qui fait que le coût est nul pour cette partie.

Par ailleurs, je ne commenterai pas le sujet de la Politique de la Ville, car cela fait partie des fondamentaux, et s'agissant des subventions aux associations, je donnerai les explications qui conviennent au moment où nous les voterons.

Chacun a pu s'exprimer, et je remercie les intervenants.

Je soumets le rapport d'orientations budgétaires 2020 de la Ville à votre vote.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères Saint-Pierre - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

M. LE MAIRE : Vous me permettrez d'aller relativement vite sur les rapports des ports.

La gestion reste identique à ce qu'elle était :

- stabilité des taxes d'amarrage ;
- maîtrise du personnel, puisque son niveau est revenu à celui de 2017 ;
- maîtrise des charges courantes.

Néanmoins, il faut tenir compte de l'effet Covid, car vous savez ce qui s'est passé dans les ports. Par exemple, les passagers qui étaient venus pour une semaine juste avant la crise ont dû rester deux mois et demi, car ils étaient bloqués, et il en était de même pour les professionnels.

Le budget du port Saint-Pierre est également impacté en recettes d'exploitation, avec une baisse des ventes de carburant, puisque cela n'a pas fonctionné pendant trois mois. Nous avons donc une réduction de l'épargne visible sur le port.

Concernant l'équipement, nous maintenons un budget d'investissement limité. Il s'agit notamment des mises aux normes pour la zone de carburant, avec la réalisation des séparateurs d'hydrocarbures, ainsi que les études pour le dragage, sachant que ce dernier est une priorité, et même s'il n'est pas nécessairement fait en 2020, il ne faut pas que cela dépasse beaucoup.

La dette est convenable. À titre d'exemple, cette année, la capacité de désendettement est de 8,69, à comparer au 1,48 du budget de la Ville, mais nous devrions retrouver un niveau à 4,5, comme avant, une fois l'effet Covid passé, en 2021.

Les financements sur le port sont plus diversifiés, avec 18 % de subventions de la part du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'Agence de l'eau, 20 % d'autofinancement et 60 % d'emprunt. Effectivement, le port emprunte, mais les taxes d'amarrage ne bougent pas.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix le rapport d'orientations budgétaires du port Saint-Pierre.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de l'Ayguade - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

M. LE MAIRE : Pour l'Ayguade : pas de modification tarifaire ; anticipation d'une baisse des recettes « passagers » pour les raisons que j'évoquais.

Nous avons un projet d'investissement assez important concernant la volonté de modifier la digue du port de l'Ayguade, dont les études seront lancées en 2020, notamment pour éviter l'ensablement permanent qui cause d'énormes problèmes.

Une étude est déjà faite, et la maîtrise d'œuvre est lancée. Par ailleurs, nous avons également le recalibrage et la réfection des quais.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de La Capte - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

M. LE MAIRE : Pour le port de la Capte : pas de modification tarifaire ; anticipation d'une baisse des recettes « passagers » liée au Coronavirus.

Sur le plan des travaux, il s'agit également d'une modification de la digue afin d'augmenter la capacité du port d'environ 40 ou 50 unités. En effet, en accord – ou sous la contrainte – avec le Conservatoire du littoral, tous les bateaux qui étaient dans le chenal d'accès contre le hameau des Pesquiers doivent être évacués et resitués, alors qu'ils sont là depuis 20 ou 30 ans. Nous lançons donc ces travaux pour pouvoir faire ce transfert dans le port de la Capte.

Le budget s'équilibre à 336 435 € en section d'exploitation et à 220 000 € en section d'investissement.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port Auguier - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

M. LE MAIRE : Pour le port Auguier, c'est la même chose : pas de modification tarifaire ; anticipation d'une baisse des recettes « passagers » liée au Coronavirus.

Ici, il n'y a pas de travaux prévus, sinon un calibrage et une reprise de quais.

Le budget s'équilibre à 306 000 € en section d'exploitation et à 213 000 € en section d'investissement.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

M. LE MAIRE : *(Lecture de la délibération.)*

Il faut régulièrement, et de façon continue, entretenir et améliorer la capacité, puisqu'il est certain qu'il en faudra toujours davantage. Néanmoins, on constate une évolution des pratiques et, le recours au crématorium l'emportant désormais sur d'autres modalités, cela réduit certains besoins.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux - Fixation des taux pour 2020

M. LE MAIRE : Les taux seront maintenus aux niveaux de 2019.

Pour la taxe d'habitation, les taux de 2017 sont conservés, puisque que l'État opère les compensations sur cette base.

Le foncier bâti reste à 21,76 % et le non bâti à 76,88 %.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, les taux sont maintenus par rapport à ceux de l'année 2019, et nous en prenons acte.

Sous votre première mandature, vous avez augmenté les taux d'imposition, alors que la situation budgétaire était saine, pour pouvoir les baisser opportunément en fin de mandat. Hubert FALCO avait alors déclaré dans la presse locale, le 27 février 2019, en évoquant les cas d'Hyères et de Six-Fours – je cite :

« *Si ces villes baissent maintenant, c'est qu'elles ont augmenté les taux en début de mandat. Si l'on monte de 4 % et que l'on baisse de 2 %, cela fait toujours une hausse de 2 %. Oui, j'aurais pu augmenter les taux, puis afficher électoralement une baisse d'impôts. Si j'avais fait cela, vous m'auriez traité de démagogue.* »

Toutefois, nous nous étions réjouis de cette baisse, tout en déplorant, bien sûr, la gestion politique du budget de la Ville.

Cette pression fiscale (4,3 % sur trois ans) vous a permis de percevoir 17 M€ de recettes supplémentaires, vous permettant de l'autofinancement, car vous n'avez pas souhaité recourir à l'emprunt, alors que les taux étaient au plus bas durant ces dernières années.

Sans doute me direz-vous que vous avez découvert des finances plus contraintes à votre arrivée aux affaires, mais cela paraît très étonnant dans la mesure où vous aviez siégé dans l'opposition pendant 13 ans et qu'à ce titre, vous avez eu accès à tous les documents comptables de la Ville. Vous savez donc pertinemment qu'à cette époque, la commune n'était pas en difficulté financière. D'ailleurs, dans votre projet de 2014, vous vous étiez engagé à ne pas augmenter cette fiscalité.

Cette mise au point m'était chère, et je vous remercie de m'avoir permis de la faire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame TROPINI. Cela me fait plaisir de voir que vous ne changez pas, persévérant dans l'erreur et la rancœur ! Je vous répondrai donc, car c'est stupéfiant.

Il est vrai que j'avais dit que je n'augmenterais pas les impôts avant l'élection de 2014, mais la baisse de la DGF a été décidée au mois d'avril 2014 – vous vérifierez afin d'avoir une certitude. Il a donc fallu réagir à une baisse dont je vous rappelle qu'elle a fait perdre 40 % en termes de flux, soit une somme très importante sur l'ensemble de la période. Demain, si un accident de même nature se produit, l'État disant qu'il supprime la DGF, par exemple, je vous garantis que je fais un Conseil municipal exceptionnel et que j'augmente les taux d'imposition. On est bien obligé de s'adapter à des hypothèses que l'on ne pouvait pas imaginer.

Par ailleurs, je pense qu'il faut laisser le passé derrière soi et regarder l'avenir.

Mme TROPINI : C'est une mise au point que je voulais faire une dernière fois.

M. LE MAIRE : Je n'y peux rien si un cabinet d'audit de renommée internationale et la Chambre régionale des comptes ont dit qu'en 2014, les finances étaient pour le moins « fragiles ». Les conseils qu'ils me donnaient étaient infiniment plus lourds que la politique que j'ai suivie en matière d'augmentation d'impôts, de réduction des dépenses, etc. Je ne veux pas en dire davantage, mais la situation était compliquée.

Or, puisque vous voulez encore revenir en arrière, quand mon prédécesseur a succédé à Monsieur RITONDALE, les finances étaient bonnes, mais il a tout de même augmenté les impôts de 2,9 % les deux premières années, soit 5,8 %. Pour ma part, elles étaient très fragiles, et je n'ai augmenté que de 4,3 %. C'est donc une mauvaise cause qui peut se retourner contre vous.

Mme TROPINI : Contrairement à vous, il n'avait jamais dit qu'il n'augmenterait pas les impôts.

M. LE MAIRE : Ah bon... Il vaut mieux ne pas le dire et le faire si un élément exogène l'impose plutôt que le dire et le faire alors que cela n'a aucun intérêt. C'est une façon différente que nous avons de voir les budgets et la vie.

Vous avez également parlé d'une baisse marginale. Nous avons augmenté les taux de 4,3 % la première année, contre 5,8 % pour mon prédécesseur, puis nous les avons baissés de 2 % en 2017 et de 6,5 % en 2018-2019, si bien que les taux d'imposition sont largement plus bas à l'arrivée qu'ils n'étaient au départ et qu'au total, c'est très positif.

Je pense que cette cause n'est pas bonne et, honnêtement, regardez l'avenir, car le passé risque de vous déprimer.

Mme COLLIN : Je voudrais parler, si cela ne vous ennuie pas. C'est la première fois. Merci, Monsieur le Maire,

Au sujet des taxes, effectivement, le taux d'imposition est maintenu, mais par ailleurs, il faut tout de même noter l'augmentation de 1,2 % de la base d'imposition de la taxe foncière et de 0,9 % pour la taxe d'habitation.

Ceci dit, nous avons entendu votre réponse à Monsieur MASSUCO, précédemment, mais nous ne partageons pas votre analyse. Effectivement, la commune a de l'argent, et la Métropole en a également. Or cette dernière a tout de même voulu lever cette taxe GEMAPI, qui est utile, certes, mais qu'il n'était pas nécessaire de lever auprès des contribuables quand la Métropole se vantait d'avoir beaucoup d'argent en caisse.

Encore une fois, que ce soit à la commune ou à la Métropole, cet argent provient du contribuable et, selon nous, il serait normal de le lui rendre de temps en temps afin d'augmenter son pouvoir d'achat, notamment en ces périodes de crise économique.

Vous avez déjà répondu à Monsieur MASSUCO sur ce point, mais je tenais tout de même à le dire. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. En toute amitié, je vous dis que c'est totalement erroné. La GEMAPI est une taxe affectée qui est uniquement destinée à lutter contre les effets des inondations.

Mme COLLIN : Certes, mais la Métropole avait la possibilité de financer cette prévention des inondations sans pour autant le demander aux contribuables.

M. LE MAIRE : Je trouve que les taxes affectées sont très bien, car au moins, nous savons où elles vont. Le taux de GEMAPI retenu par la Métropole TPM est le plus bas de tous ceux qui ont été retenus dans les départements et dans les métropoles. Je crois que les recettes sont de l'ordre de 4 M€ sur l'ensemble de la Métropole, mais en revanche, c'est un levier fondamental pour opérer des emprunts et, par conséquent, des investissements. Par exemple, quand nous aurons réalisé les trois ou quatre bassins de rétention sur le Roubaud ou l'hermétisation quasi complète des berges de l'Oratoire, nous nous dirons que c'est bien, parce que si ce n'est pas ceux-là, c'est ailleurs. On ne peut pas vouloir tout et son contraire.

Madame, quand vous évoquez les impôts – je le répète une nouvelle fois, même si vous le savez, mais la pédagogie est l'art de la répétition –, d'une part, il y a l'extension de la base fiscale, ce dont il faut se réjouir, car cela signifie que, par exemple, la qualité des maisons est plus grande ou que les habitants sont plus riches et plus nombreux. C'est le dynamisme de la commune qui vient augmenter le montant total des impôts. D'autre part, il y a ce qui est voté en loi de Finances, et c'est heureux, car même si l'inflation est faible, elle doit tout de même être compensée chaque année. Quand quelque chose augmente de simplement 2 % chaque année, cela double en 35 ans. Si cette compensation n'existait pas, au bout d'un moment, notre niveau de pouvoir d'achat serait amputé.

Par conséquent, à taux d'imposition fixe, puisqu'il n'y a pas d'inflation et que la commune est un peu dynamique, il est naturel de retrouver une masse fiscale plus élevée. Il n'y a donc pas d'angoisse particulière sur ce sujet, et je pense qu'il est bien de maintenir les taux d'imposition.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 CONTRE : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2020

M. LE MAIRE : Sur le budget primitif, je vous présenterai quelques diapositives, même si, sortant du rapport d'orientations budgétaires, honnêtement, le temps qui s'est écoulé depuis n'a pas modifié les convictions de chacun.

L'un des tableaux est fondamental, notamment pour répondre à Monsieur MASSUCO qui disait qu'il n'avait pas de comparaison.

Mme FERJANI : C'est moi qui en ai parlé.

M. LE MAIRE : Au temps pour moi. Pourquoi n'avez-vous pas eu ce tableau ?

Mme FERJANI : Je ne sais pas.

M. LE MAIRE : Il est à la page 5 du BP. Peu importe... En tout cas, c'est une réponse qui me paraît significative. Nous les passerons les uns après les autres pour qu'à la fin, vous ayez la fierté d'être Hyérois :

- dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population : nous sommes en dessous du niveau des autres communes, ce qui montre que nous sommes rigoureux ;
- produit des impositions directes par habitant : nous sommes en dessous de façon significative et sommes donc exemplaires ;
- recettes réelles de fonctionnement – nous ne croulons pas sous les moyens, non seulement parce que les impôts sont limités, mais également parce que les autres moyens sont comptés : nous sommes inférieurs à la strate ;
- dépenses d'équipement brut : nous sommes à peu près au niveau de la strate ;

- DGF : dans la ville d'Hyères, nous avons été carbonisés, à 151 contre 213 pour la moyenne de la strate ;
- dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement : nous sommes très bons, à 56 % contre 61,7 % pour la moyenne de la strate ;
- dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette : quand ce taux est inférieur à 1, cela signifie que l'on a une capacité de financement importante et, en l'occurrence, elle s'améliore ;
- dépenses d'équipement brut : nous sommes à peu près au niveau, un peu au-dessus ;
- encours de la dette : nous faisons des miracles.

Comparé aux moyennes de la strate, je ne ferai aucun commentaire, car il se trouve dans les chiffres, lesquels sont exemplaires.

Le deuxième tableau montre la stabilité des taux d'imposition. Nous venons d'en parler, et je ne la commenterai donc pas exagérément. On voit bien que le produit fiscal est à peu près stable depuis un certain temps.

Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous avons une très légère augmentation des frais de personnel, mais je tiens à vous dire qu'elle est essentiellement liée au GVT (glissement vieillesse-technicité). Quand vous avez le même nombre d'agents, mais qu'ils vieillissent et franchissent parfois un grade ou acquièrent une technique, vous avez cette augmentation mécanique, qui est de plus de 2 % dans la commune.

Dans le projet, les charges à caractère général sont bien maîtrisées, et nous y veillerons.

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont prévues en baisse par rapport au budget précédent, mais la réalisation devra être inférieure, car nous devons être vigilants.

S'agissant des effectifs, on ne peut pas comparer avec 2018, puisque le transfert des personnels de la voirie, de la propreté et des espaces verts à la Métropole n'avait pas été opéré. En revanche, on peut comparer 2019 et 2020. Nous essayons d'être très rigoureux en ne remplaçant pas la totalité des personnes qui partent à la retraite, même s'il faudra néanmoins satisfaire un certain nombre de besoins.

Nous avons déjà parlé de l'encours de la dette et, dans ce tableau, on voit qu'elle a été diminuée de moitié depuis 2014.

Sur l'autofinancement, c'est-à-dire à la fois le solde reporté et l'épargne courante, nous restons à 21 M€, soit le double de celui de 2014, ce qui est tout de même très significatif.

Voilà les perspectives budgétaires que nous vous présentons, l'investissement étant maintenu à un niveau élevé, même s'il est inférieur à celui de 2019, parce qu'un certain nombre d'investissements que nous avions réalisés sont désormais repris par la Métropole et disparaissent donc de ce contingent.

Par ailleurs, le financement des équipements se fera sans emprunt.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN : Bonjour, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Je ne reviendrai pas sur la transmission tardive des documents que nous avons reçus par mail, mais j'ajouterai juste une précision technique, à savoir que ces documents représentaient tout de même 300 Mo, ce qui est très long à télécharger sur son ordinateur, et nous n'avons pas eu de version papier. Néanmoins, le groupe Hyères Tout Naturellement s'est approprié ces documents, et nous avons donc épluché l'enfilade de tableaux au style comptable très peu pédagogique.

Nous avons constaté quelques incohérences. Par exemple, en 2019, les effectifs Mairie sont affichés à 803 en page 6 du ROB et à 813 en page 13.

Plus grave, nous n'avons pas pu cerner clairement l'engagement de la commune à court et à moyen terme. Pour nous, les grands enjeux ne figurent pas dans ce budget : rien sur l'OGS, ni sur les transports, ni sur la gare multimodale, et rien concernant le développement durable.

Monsieur le Maire, sachez qu'en tant qu'élus et citoyens, nous sommes garants de la bonne utilisation de l'argent public et donc de nos impôts. C'est précisément pour cette raison que notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Au sujet des effectifs, je plaide coupable, mais le problème est que parfois, on vous donne les effectifs au 1er janvier et d'autres fois au 31 décembre, ce qui crée une différence.

M. MARTIN : Vous voyez que nous avons bien lu vos documents et que nous sommes attentifs. Merci pour l'explication.

M. LE MAIRE : Je vous en félicite. En revanche, là où je ne vous félicite pas, c'est que l'OGS, les transports et le développement durable sont désormais de compétence métropolitaine. Par conséquent, nous pouvons en parler, mais je ne peux pas les mettre dans le budget, puisque cela relève uniquement de la Métropole. Évidemment, l'influence est là, et le premier vice-président sera attentif pour que ces sujets, qui me passionnent, se poursuivent. Pour vous dire la vérité, l'OGS est considérée comme une priorité de la Métropole, et je m'engage à ce qu'elle le demeure. Le pôle d'échange multimodal avance bien, même si c'est un gros sujet, et l'évaluation budgétaire, d'un coût très élevé, est faite.

Enfin, le développement durable, notamment les voies douces, relève également de la Métropole. À chaque fois, c'est un combat, mais techniquement, nous n'avons pas le droit de le mettre dans le budget de la commune, puisque c'est le budget métropolitain, que nous avons voté quelque temps en arrière, qui retrace cela. D'ailleurs, je suis heureux que vous ayez des représentants à la Métropole, car ils pourront compléter l'information.

Je mets aux voix le budget primitif de la commune.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 28 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2020

M. LE MAIRE : Nous avons déjà évoqué les ports dans le rapport d'orientations budgétaires.

Pour l'exercice 2020, le budget primitif du port d'Hyères s'élève à 8 488 631 € en section de fonctionnement et à 4 515 913 € en section d'investissement, soit un budget total de 13 M€.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Budget Primitif - Exercice 2020

M. LE MAIRE : Pour le port de l'Ayguade, le budget primitif s'élève à 704 599 € en section de fonctionnement et à 336 502 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 041 101 €.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Budget Primitif - Exercice 2020

M. LE MAIRE : Le budget primitif du port de la Capte s'élève à 336 434 € en section de fonctionnement et à 230 781 € en section d'investissement, soit un budget total de 567 216 €.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 31 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Budget Primitif - Exercice 2020

M. LE MAIRE : Le budget primitif du port Auguier s'élève à 306 739 € en section de fonctionnement et à 213 607 € en section d'investissement, soit un budget total de 520 347,61 €.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 32 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif 2020

M. LE MAIRE : Le budget primitif s'élève à 491 808 € en section de fonctionnement et à 285 269 € en section d'investissement, soit un budget total de 777 078 €.

S'il n'y a pas d'observation, je considère que le vote est identique.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 33 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions et les avenants n°1 avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € : en intégration du contrat de ville et de l'augmentation des subventions

AFFAIRE N° 34 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2020 sur Contrat de Ville

M. LE MAIRE : La première délibération comprend deux dimensions. D'une part, elle compte toutes les associations dont le budget est supérieur à 23 000 €, lesquelles doivent passer une convention avec la commune. Je vous demande donc l'autorisation de la signer avec :

- Arty Family, qui est une association fonctionnant notamment dans le Parcours des arts et qui fait de nombreuses formations ;
- En Chemin, dont on connaît les investissements solidaires ;
- Face Var, qui s'intéresse aux jeunes en situation de recherche d'emploi.

D'autre part, il y a des compléments ou des innovations en matière de subvention. En effet, on donne parfois des avances, puis on complète ensuite par avenant.

Un complément est prévu pour l'Association de Prévention Spécialisée, d'un montant de 16 000 €.

Pour le Hyères Handi Basket, c'est un peu différent. Compte tenu, me semble-t-il, de l'importance de ce club dans la commune pour des raisons sportives et parasportives, j'ai souhaité accéder à leur demande en termes d'investissement, à savoir qu'ils avaient besoin d'un véhicule pour transporter leurs sportifs. Cela peut également permettre d'éviter des augmentations ultérieures de la subvention de fonctionnement, car les transports sont très importants. Par conséquent, je propose une subvention complémentaire de 42 500 € pour acheter un véhicule adapté à ces sportifs.

Pour Hyères Toulon Var Basket, nous avions donné une avance, et il s'agit donc d'un complément de subvention de 80 000 €, comme l'année dernière.

Pour l'ISA, à savoir l'Institut Massillon qui s'appelle désormais ainsi, il s'agit d'un complément, alors que l'avance est donnée.

Pour la Villa Noailles, 1 000 € sont accordés au titre de la Politique de la Ville.

Pour le Volley Club Hyères-Pierrefeu, il s'agit également d'un complément de subvention.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, vous savez peut-être ce que je vais dire, et je sais également ce que vous me répondrez ! Néanmoins, est-ce une raison pour ne rien dire ?

Je voudrais intervenir sur les délibérations 33 et 34, car elles sont liées.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Mme COLLIN : Cette délibération 33 attribuant des subventions à des associations est globale, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons y souscrire. En effet, on ne peut distinguer celles accordées au titre du sport, de la culture ou de la Politique de la Ville, si mal nommée.

Une fois de plus, nous voudrions faire remarquer que, malgré les discours vagues du style – excusez-moi, je vous cite : « Si l'on ne dépensait pas cet argent, la situation dans les quartiers serait pire que ce qu'elle est », et d'autre part, les déclarations d'intention contenues dans le Contrat de ville intercommunal 2015-2020 édité par TPM, qui est tout de même assez conséquent, nous n'avons jamais eu aucun retour sur des retombées espérées positives de ce don d'argent public.

Je ne suis pas d'accord avec vous : il est possible de tenter de mesurer l'impact.

Avant d'y revenir, je ferai une parenthèse sur les subventions sur lesquelles mon collègue vous interrogeait tout à l'heure.

Quelle justification à l'augmentation des subventions à l'association Mamans du Valdé, à qui l'on donne 4 500 € au titre de la Politique de la Ville, ainsi que 5 000 € rajoutés par la commune au titre des actions sociales diverses, pour un total de 9 500 €, ce qui, en cette année 2020, double la subvention accordée habituellement à cette association ?

Pour le club de football, dont je rappelle que le logo était sur fond de Kalashnikov et de tours jumelles – j'en reparle chaque année, mais cela vaut tout de même son pesant d'or –, la subvention augmente de 1 000 €, également partagés entre la Politique de la Ville et les actions sociales diverses de la municipalité.

À ce moment-là, vous ne pouvez pas mesurer l'impact. Pourquoi 5 000 € une année, 10 000 € l'autre, et pourquoi pas 15 000 ou 20 000 € l'année prochaine ?

Je reviens donc à la possibilité de mesurer l'impact de ces subventions pour toutes associations.

À quoi ce rapport sert-il ? Il a fixé des actions par rapport à des objectifs opérationnels longuement détaillés en page 133, mais nous n'avons toujours pas de bilan d'évaluation. À quoi cela sert-il de faire ces rapports ? Je ne parle pas du temps passé par des fonctionnaires qui ont été payés pour faire cela. Ce n'est pas la peine de les embaucher afin de pondre des rapports pour nous dire ensuite que c'est impossible.

Il faut savoir ce que l'on veut, comme vous dites. Ou alors, peut-être n'avons-nous pas de retombées parce que la réussite n'est pas au rendez-vous. C'est une hypothèse.

Quant à nous, je répète que nous considérons que cette Politique de la Ville – là, je parle du Contrat de ville – est créatrice d'injustices sociales. À titre d'exemple, financer un permis de conduire (environ 1 000 €) pour permettre une meilleure mobilité vers l'emploi de jeunes ou d'adultes en insertion, comme cela est proposé ici, c'est une bonne idée, à condition que cette possibilité soit offerte sur des critères socio-économiques de précarité, et non pas seulement sur des critères géographiques d'habitation.

Cela revient à nier le besoin du petit jeune du quartier de la Gare. Il s'agit de mon petit jeune imaginaire, mais pas fantasmé, celui que je prends souvent en exemple, dont les parents sont divorcés et dont le père ne paie pas la pension, peut-être parce qu'il est au chômage. Sa mère n'a pas les moyens de lui financer un permis de conduire, des vacances, la cantine – gratuite –, une licence annuelle dans un club de football, pas plus que des loisirs éducatifs pour le bon développement de son enfant, tels que des ateliers théâtre, dessin ou musique, ni même des places à des concerts ou autres événements festifs. Bref ! Elle ne peut pas lui offrir toutes les choses proposées par ces associations (Face Var, l'ISA et l'APS), pour lesquelles vous nous demandez de voter des subventions, mais qui ne les emploient que pour un public habitant le centre ancien ou le Val des Rougières.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ces deux délibérations.

Mme AGOSTA : Bonjour Monsieur le Maire. Pour le groupe Hyères Tout Naturellement, j'ai également des observations à vous faire concernant l'état des subventions versées dans le cadre du budget primitif, car nous ne comprenons pas très bien certaines choses. Vous me direz que je suis novice, car je viens d'arriver, mais j'ai tout de même essayé de regarder.

Bien entendu, pour des associations subventionnées à caractère public telles l'ADIL, l'accès au droit, l'association d'aide aux victimes, l'APS, le Centre d'information du droit des femmes, nous n'avons aucune observation à faire.

Pour les autres, même si l'on peut comprendre que le montant de l'attribution peut varier en fonction du nombre d'adhérents, ainsi que de l'impact et du rayonnement de l'association sur la ville, certaines différences nous choquent un peu ou, du moins, nous paraissent incompréhensibles.

En premier lieu, je remarque que nos amis du Sud sont mieux lotis que les gens du Nord, mais je peux comprendre… Nous sommes dans le Sud, et c'est culturel.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, mais que signifie « le Sud » ?

Mme AGOSTA : Après, je remarque tout de même que les CIL ne reçoivent qu'une faible subvention de 400 €, alors que selon moi, ils jouent un rôle de relais primordial dans tous les quartiers.

Cette observation s'applique également aux anciens combattants, qui reçoivent très peu, avec 450 € ou 250 € chacun. En l'occurrence, nous nous interrogeons un peu, car étant donné l'objet de l'association, il nous paraît tout de même important qu'elle soit aidée.

Par ailleurs, on se rend compte qu'à Hyères, on aime les chats : 4 000 € pour l'une et 5 000 € pour l'autre, soit 9 000 €. Bien sûr, ces associations font un travail considérable, puisqu'elles récupèrent et stérilisent les chats errants, ce qui demande un budget de fonctionnement important, et je peux le comprendre.

On aime encore plus les oiseaux : 20 000 € pour la Ligue de Protection des Oiseaux.

D'autre part, on se rend compte que certains quartiers sont fortement subventionnés, tels que le Val des Rougières, alors que d'autres quartiers tout aussi sensibles ne sont pas très représentés, notamment les Bosquets.

Une association de parents d'élèves, qui ne comprend pourtant que 26 élèves, reçoit 3 000 € de subvention, alors que les foyers des deux collèges du centre-ville, Jules Ferry et Marcel Rivière, ont 540 € chacun. Nous ne le comprenons pas, puisque le nombre de collégiens est plus important. Pourquoi ne sont-ils pas traités sur le même pied d'égalité ?

Il en est de même pour les associations de commerçants, celle de l'Ayguade recevant le double des autres, alors qu'il me semble qu'il n'y a peut-être pas autant de commerçants à l'Ayguade qu'au port ou à la gare, mais vous m'expliquerez.

Pour le sport, bien sûr, c'est important, mais on se rend compte que le budget s'élève à 1 600 965 €, ce qui est tout de même colossal. Évidemment, certains sports sont très bien subventionnés, ce qui est normal, car certaines associations regroupent un nombre d'adhérents très important, avec un rayonnement certain pour la ville : le football, le rugby, le basket, le vélo sous toutes ses formes, la natation synchronisée, le volley-ball et le handball reçoivent des dotations importantes.

En revanche, nous ne comprenons pas bien que des subventions soient importantes pour certains clubs et beaucoup moins pour d'autres. Je n'ai rien contre les échecs, mais cette discipline reçoit une subvention très importante de 23 000 €, ainsi que du personnel mis à disposition pour 23 047 €. On constate également des subventions de 6 000 € pour le bridge et de 10 000 € pour les Joyeux Boulomanes Hyérois. Pour les arts martiaux, une association est complètement subventionnée par la Mairie, pour un total de 88 253 € de subvention et de personnel mis à disposition, alors que les autres associations concernant la même discipline sont très peu aidées. Par exemple, on a des subventions de 300 € pour le club de plongée de la Tour Fondue, 4 000 € pour l'autre club de plongée d'Hyères et 500 € pour l'haltérophilie.

Par conséquent, nous nous demandons pour quelle raison certaines associations sont plus soutenues que d'autres et souhaiterions des explications.

Nous aimons également le sport, mais il me semble que l'objet de l'association est tout de même important. Je m'aperçois que les Sauveteurs en mer de Porquerolles reçoivent 450 €, alors que des associations comme le Paddle et le Longe côte ont 1 000 € et 2 000 €. Or le sauvetage en mer me paraît important. Pourquoi est-il si peu subventionné ?

Par ailleurs, certaines choses sont un peu plus difficiles à comprendre, car on se rend compte que le total des subventions pour les associations à but humanitaire, telles que la Croix-Rouge, les Restos du cœur ou l'Ordre de Malte, s'élève à seulement 18 000 €. Certes, ces associations sont également subventionnées par la Région ou éventuellement par l'État, mais compte tenu de la crise traversée par l'ensemble du pays, le Covid ayant eu un impact économique et social important, quand des familles entières dépendaient de ces associations pour se nourrir au quotidien, on se demande pourquoi ces associations reçoivent 18 000 € en tout et pour tout, alors que, par exemple, la Ligue de protection des oiseaux reçoit 20 000 €.

Monsieur le Maire, même si nous aimons beaucoup les animaux et le sport, nous vous demandons, avec beaucoup de force et de conviction, que ces associations à but humanitaire reçoivent des dotations beaucoup plus importantes, parce que cela nous apparaît très important pour ces familles hyéroises qui sont dans le besoin.

Nous souhaiterions donc avoir des explications, car nous voudrions que tout intervienne dans une transparence absolue. Sinon, nous risquons d'être méfiants, et nous ne voudrions pas l'être, parce que nous avons une confiance absolue dans la gestion de cette Ville. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame.

Concernant l'intervention de Madame COLLIN, je ne vous répondrai pas, puisque vous connaissez ma réponse ! La Politique de la Ville est un thème qui nous sépare. Je suis profondément convaincu qu'il est indispensable d'avoir une sorte de discrimination positive, car c'est différent selon que l'on naît dans tel ou tel environnement ou territoire. Le fils de l'huissier de l'ENA à Paris a plus de chances de progresser que le fils d'un professeur de médecine perdu dans la Creuse. C'est ainsi. C'est une affaire de contacts. Je crois qu'il est important d'avoir cette Politique de la Ville, laquelle a des résultats, même s'ils sont impossibles à quantifier. En effet, que se passerait-il si elle n'existait pas ?

J'observe que malgré tout, bien que nous ayons quatre zones sensibles, même si des accidents ont pu se produire, ce que je regrette profondément, la situation est incomparable avec ce qui se passe dans les villes voisines. Je ne pense pas que la Politique de la Ville que nous menons desserve une situation qui est tout de même convenable.

C'est la raison pour laquelle il faut la poursuivre, et c'est pourquoi toutes les associations relevant du quartier lui-même doivent être encouragées, parce que les personnes sont mieux comprises, et l'exemple est mieux suivi.

Nous avons donc cette différence de vue qui, je crois, fait une différence définitive entre nous du point de vue politique.

Madame AGOSTA, bien entendu, il existe une explication pour tout ce que vous avez dit. Je voudrais déjà vous persuader d'une chose : que ce soit sous Monsieur RITONDALE, Monsieur POLITI ou moi-même, il n'y a pratiquement pas eu de révolution. Cela signifie que ces associations ont acquis une légitimité. Nous connaissons leurs besoins, ou parfois leur absence de besoin, et savons comment les aider. Il faut vraiment des événements majeurs ou des innovations pour bouleverser la répartition des subventions, que ce soit pour les comités d'intérêt de quartier ou pour les associations d'anciens combattants, par exemple, dont nous connaissons le fonctionnement.

Néanmoins, je vous répondrai sur quelques cas particuliers.

Par exemple, vous compariez l'association des commerçants de l'Ayguade et celle du port. Toutes sont vertueuses, mais honnêtement, ce qui est fait à l'Ayguade par cette association est incroyable et rend un service à l'ensemble de la collectivité. Avec cet effet de levier, ils animent cette fraction qui, grâce à eux, est l'une des plus vivantes de la commune, tout au long de l'année. Le fait de leur donner cette subvention est un investissement. D'autres associations fonctionnent bien, mais par exemple, il n'y a pas d'association de commerçants à La Gare et celle du port, qui fonctionnait bien, est un peu en sommeil. Celle des Salins est moins importante, et il y en a une ou deux en centre-ville, mais c'est compliqué. En l'occurrence, l'une d'elles fait des manifestations en permanence, et l'Ayguade est devenu un point de rencontre. Il est donc normal qu'elle ait davantage que d'autres.

D'autre part, vous dites que ce qui est donné aux sports est colossal. Or par rapport à d'autres communes telles que Draguignan, nous avons la chance – ou la malchance au plan budgétaire – d'avoir la mer. Cela signifie que lorsque nous avons donné à toutes les associations de terre, nous avons également les activités maritimes, ce qui est fondamental, car nous avons un stade nautique, des compétiteurs et des clubs qui figurent parmi les meilleurs de France. Si nous avons failli avoir les épreuves de voile des Jeux Olympiques en 2024, c'est parce que Hyères est reconnue comme un spot international, non seulement pour la voile, mais également pour le kitesurf, le windsurf, etc. Certains champions sont nés ici et sont des idoles pour la planche à voile, pour le kitesurf et, demain, pour la voile. Nous avons des championnats du monde et d'Europe. Cela fonctionne, et nous avons un très haut niveau. Or cela vient en supplément par rapport à une ville uniquement terrienne.

En outre, nous avons des clubs de haut niveau dans toutes les disciplines : dans le football, au niveau varois, notre club est dans les quatre premiers, et il en est de même pour le volley-ball et le handball ; en basket et en rugby, nous avons les premiers clubs varois. Étant donné que nous avons un système de cotation en fonction du niveau du club élite et du nombre d'adhérents, les subventions sont plus importantes que si nous n'étions pas bons.

Néanmoins, je crois que c'est très important. Par exemple, quand vous allez au gâteau des Rois des petits du rugby, vous avez 500 enfants : c'est une sorte d'école municipale du rugby. Par conséquent, si nous n'y mettions pas de l'argent, il faudrait que nous le fassions. En football, il doit y avoir environ 500 licenciés. Au basket, il y a une école de formation pour des jeunes qui suivent des cours d'une équipe qui, avant les drames qu'elle a connus, était l'équipe phare du Sud. Tout cela coûte, mais on peut s'en réjouir, car cela est très important pour la jeunesse, et le nautisme vient s'ajouter.

Par ailleurs, les échecs sont une tradition locale, et ce n'est pas un hasard si nous avons eu le championnat de France d'échecs deux ans auparavant, car ce club est reconnu et, de plus, il fait un travail dans les écoles. Le bridge a beaucoup moins, mais ils se sont privatisés. Nous les aidons tout de même, notamment leur donnant une subvention pour un tournoi de bridge de haut niveau que nous avons initié, par exemple, mais ils ne nous demandent rien en fonctionnement, puisqu'ils sont même propriétaires de leur local.

S'agissant des Restos du cœur, nous les avons sauvés, car nous leur avons donné un local magnifique à côté d'Anatole France, alors qu'ils étaient dans un placard dans une zone d'activité. Évidemment, nous avons aménagé, fait les travaux, etc., ce qui est peut-être plus important pour eux que d'être mieux dotés.

Dans chaque cas, il existe donc une histoire, qui est souvent ancienne, et parfois des opportunités. Quand les Restos du cœur nous ont dit qu'ils partaient parce qu'ils n'arrivaient pas à fonctionner dans leurs locaux, nous avons fini par trouver cette solution qui est magnifique pour eux, et cela constitue une aide en investissement.

En ce qui concerne le handi basket, ce club est un peu emblématique, puisque nous sommes champions de France. Nous sommes dans un écosystème où le polyhandicap est très présent, avec trois ou quatre hôpitaux dans ce domaine, et le fait d'avoir une équipe phare ici donne un exemple magnifique. Je crois donc qu'il fallait les aider pour leur transport.

Pour les parents d'élèves de Porquerolles, vous vous demandez pourquoi ils ont 3 000 € alors que les autres n'ont rien, mais ce sont eux qui assurent la cantine, car nous n'avons pas trouvé d'autre moyen. Étant donné que nous ne pouvons pas transporter les plats du continent, en leur donnant cette subvention, ils se font fournir un menu adapté par les restaurateurs locaux pour le mettre à la cantine.

Parfois, il s'agit d'inventions un peu originales, mais c'est le seul moyen que nous avions.

À chaque fois, il existe une explication, que j'espère convenable.

Concernant la Croix-Rouge, je ne connais pas très bien cette association, mais nous sommes parfois un peu réticents à financer des structures nationales ou internationales. Lorsque l'ancrage et l'action locale sont importants, il n'y a pas de problème, mais la Croix-Rouge est une multinationale, ce qui explique peut-être cela.

C'est compliqué, et je comprends toutes vos questions, Madame, mais comprenez mes réponses.

Mme AGOSTA : Merci.

M. LE MAIRE : Ceci étant dit, je mets aux voix les délibérations 33 et 34, si vous êtes d'accord, puisque nous avons abordé les deux.

ADOPTÉES PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 35 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Évaluation des nouvelles charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Révision pour la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »

M. LE MAIRE : Il s'agit des fameuses clauses de revoyure, lesquelles toucheront d'autres domaines. Je vous donne quelques explications, car c'est un peu compliqué.

Quand le transfert est opéré sur une compétence, on estime la valeur de la compétence transférée. Par exemple, il s'agit de savoir combien le traitement des déchets coûte à la Ville d'Hyères et combien cela coûtera la Métropole. Il faut donc donner la somme correspondante, en faisant des moyennes annuelles incluant les frais de personnel, etc. En 2017, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a acté une somme à un certain niveau et, trois ans après, une clause de revoyure permet de vérifier que l'on ne s'est pas trompé. Or en l'occurrence, cela avait été surévalué. Nous rectifions donc à la baisse, ce qui nous permettra, d'une part, de récupérer 350 000 € que nous avions indûment versés en 2019 et, pour l'avenir, d'avoir un niveau d'allocation inférieur de 350 000 €.

Entre nous, demain, sur une autre compétence transférée, l'ajustement peut se faire différemment, mais nous essaierons toujours de faire en sorte qu'il soit dans la bonne direction.

Dans le cas présent, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : À présent, nous passons à toutes les délibérations concernant des aides. Pour ma part, j'aurais préféré qu'elles figurent avant le vote du budget, mais le service des Finances m'a expliqué, sans doute avec raison, qu'il fallait que ce soit dans le budget afin de pouvoir en discuter. Bref ! C'est pareil.

AFFAIRE N° 62 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Modalités d'attribution de la prime exceptionnelle pour les agents soumis a des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

M. LE MAIRE : Il s'agit de la prime exceptionnelle pour tout le personnel communal qui a été exposé. Après de nombreux débats, nous arrivons à faire en sorte que TPM fasse la même chose pour les employés métropolitains.

Celui qui a travaillé le plus obtient 100 % de la prime, soit 1 000 €, et ensuite, elle est calculée au prorata du temps travaillé. Si celui qui a travaillé le plus a effectué 20 heures, il a 1 000 €, et celui qui a travaillé 10 heures touche donc 500 €, etc.

C'est une prime importante, qui sera versée rapidement, et je vous demande donc de voter cette attribution significative.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2020 - Exonération des droits d'occupation pour les terrasses et étalages

M. LE MAIRE : Cela concerne l'ensemble des commerçants et artisans sédentaires sur la commune. Il s'agit de l'exonération des redevances d'occupation du domaine public sur l'ensemble de l'année 2020.

Pour répondre à Monsieur MASSUCO, c'est une façon d'aider au-delà de la perte conjoncturelle. Nous aurions pu nous limiter à la période de fermeture, comme beaucoup le font, mais nous avons pensé que, quitte à exonérer, nous n'étions pas à 100 000 € près. Cela constitue une petite bouffée d'oxygène pour l'année.

Certes, cette exonération ne concerne pas les particuliers, mais tout cela me paraît positif.

Par ailleurs, nous avons autorisé l'extension des terrasses – ultérieurement, le gouvernement est allé dans la même direction –, dans la mesure où cela ne perturbait pas le fonctionnement du domaine public et les usagers. Par exemple, à l'Ayguade, nous avons supprimé trois places de stationnement et avons autorisé d'y mettre des tables. Cela ne représente pas une difficulté, puisque nous venons d'ouvrir 50 places à proximité immédiate sur un nouveau parking, et cela permet à ceux qui ont beaucoup souffert de se rattraper un peu, notamment les restaurateurs qui ont vécu une catastrophe économique.

Bien entendu, cette extension ne sera pas durable, sauf si nous pensons que cela sert l'intérêt général. Il s'agit d'une mesure conjoncturelle donnant un peu plus de liberté dans l'occupation du domaine public.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2020 - Exonération partielle des redevances relatives aux conventions d'occupation du domaine public

M. LE MAIRE : Le principe est identique à la délibération précédente, pour les manèges et les camions de restauration qui n'ont pas pu fonctionner pendant cette période.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs

M. LE MAIRE : Ce cas est un peu plus particulier.

Dès lors que vous écrivez « Durand & Compagnie » sur votre magasin, vous payez une taxe. Parfois, bien que ce soit très esthétique, certains mettent un bandeau en deux parties. Or cette taxe est calculée par rapport à la surface : il existe une exonération jusqu'à 7 m² de panneaux et, au-delà, on paie significativement.

L'idée consiste donc à étendre l'exonération à 12 m², et non pas totalement, car à ce moment-là, vous exonérez Carrefour, Casino, etc. Ces derniers la payent de façon significative, et il n'y aucune raison de les en dispenser, mais parfois, les petits commerçants paient parce qu'ils ont un panneau de plus, alors qu'il se justifie.

Nous donnons donc une petite latitude en faisant passer le seuil d'exonération de 7 à 12 m² pour la publicité extérieure.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Locaux Communaux - Exonération partielle de redevance du fait de la crise sanitaire et la lutte contre le COVID-19

M. LE MAIRE : Cela concerne tous les locaux dont la commune est propriétaire et qu'elle loue, comme le Centre commercial du nautisme, entre autres. Il s'agit de l'exonération de la redevance de loyer sur les trois mois de fermeture, couvrant largement la période de confinement, ce qui correspond au deuxième trimestre 2020.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Annulation de titres de recettes

M. LE MAIRE : C'est une affaire un peu compliquée. Un monsieur occupait le domaine public avec son bateau, qui s'appelait « Le Vagabond », mais il a eu des difficultés financières et n'arrive plus à payer. D'ailleurs, dans une prochaine délibération, vous verrez que nous nous approprions le bateau et que nous le revendrons pour payer les Douanes, qui sont créancières, et garder le solde.

Chaque année, nous avons des délibérations sur ces annulations de titres de recettes, parce qu'à un moment donné, le coût de recherche administrative par le comptable public est plus élevé que ce qu'il pourrait recouvrer, et il nous propose donc d'annuler ces titres.

En l'occurrence, la transaction est différente : nous abandonnons ces titres de recettes, mais nous récupérons le bateau et le vendons. Cela permet de résoudre un problème de façon un peu originale.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre - L'Ayguade - La Capte – Auguier : Redevances d'amarrage des professionnels du nautisme - Exonération en raison de la dégradation des activités économiques liée à l'épidémie COVID-19

M. LE MAIRE : L'exonération porte sur quatre mois, du 1er mars au 30 juin, puisque de nombreux professionnels n'ont pas pu fonctionner, étant donné que leur bateau était immobilisé.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Redevances sur les passagers. Exonération en raison de la dégradation des activités économiques liée à l'épidémie COVID-19

M. LE MAIRE : Certains viennent dans le port pour quelques jours et, par exemple, une personne est arrivée le 13 mars : elle est allée visiter le Haut Var et, quand elle est revenue, elle ne pouvait plus sortir, ce qui est un peu dramatique. Cette paralysie justifie donc une exonération de la redevance du 1er mars au 31 mai, étant donné que les ports étaient bouclés et la navigation interdite par le préfet maritime.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre - L'Ayguade - La Capte - Auguier : Redevances d'amarrage des plaisanciers « passagers » - Exonération en raison de l'impossibilité de libérer l'emplacement pendant la période de confinement

M. LE MAIRE : C'est le même principe que la délibération précédente, pour l'Ayguade, la Capte et Port Auguier, puisque les opérations ont été identiques.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - PORTS - Ports d'Hyères : Port Auguier - Établissement d'une autorisation annuelle d'usage d'un poste d'amarrage et exonération des redevances d'amarrage en faveur d'un bateau de pêche professionnelle

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de bateau de pêche à Port Auguier. Il y en a au port Saint-Pierre, au Niel, à la Capte ou ailleurs, et chaque fois que l'on a un bateau de pêche, il est exonéré de droits de port. C'est une aide habituelle à cette activité.

En l'occurrence, l'idée est de créer un poste d'amarrage à Port Auguier pour un pêcheur et, bien sûr, dans la foulée, de l'exonérer comme tous les autres pêcheurs qui sont aux Salins ou ailleurs.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération de redevances de manutention et de grutage au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS-83)

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'exonération des redevances d'amarrage et de stationnement à terre concernant le navire Faustin. Je crois que nous pouvons faire cela pour les pompiers. Ce sont des gestes habituels.

Je mets aux voix.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Déchéance de propriété du navire KAPHAN. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente du navire

M. LE MAIRE : C'est un peu le même cas que celui que nous avons vu précédemment : cette personne ne peut plus rien faire, car elle n'a plus d'argent, et nous donne donc son bateau. Nous le revendrons, puis paierons ce qu'il doit aux Douanes. Cette opération est utile à chacun.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 47 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

M. LE MAIRE : Quand nous nous apercevons que des personnes ont un emploi pérenne et qu'elles sont en CDD, nous avons vocation à les transformer en CDI. Cela ne crée pas de dépense supplémentaire, mais stabilise la personne, ce qui peut être très important pour elle, notamment pour louer un logement ou emprunter.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITES PORTUAIRES - Fourniture, livraison, montage et mise en service d'un portique élévateur automoteur à bateaux d'une capacité de 75 à 85 tonnes - Mise en appel d'offres ouvert

M. LE MAIRE : L'activité du port d'Hyères nécessite un portique d'une capacité de 75 à 85 tonnes. C'est important. L'acquisition est estimée à 474 000 €.

Je vous demande donc d'autoriser cette acquisition qui, bien sûr, se fait sur le budget du port.

M. LAURENT : Monsieur le Maire, je me suis permis de regarder sur Internet à quoi une telle grue correspondait, et cela concerne des bateaux entre 20 et 30 mètres. Je ne sais pas si vous voulez donner une autre orientation au port ou s'il s'agit d'une réglementation du domaine de la plaisance ou de la pêche, mais c'est tout de même un matériel conséquent.

M. LE MAIRE : Je suppose que cela correspond à un besoin du port pour ses bateaux, dont quelques-uns sont gros.

M. BRUNEL : Le port le demande, effectivement, parce qu'actuellement, son matériel pour la manutention ne peut supporter que 20 à 25 tonnes, ce qui peut être une difficulté pour lever des bateaux de jauge plus importante.

Il s'agit donc de permettre à l'ensemble des bateaux d'être gruté avec ce type de matériel, lequel correspondra mieux aux besoins de l'ensemble des propriétaires de bateau qui viennent pour faire leur carénage sur le port.

M. LE MAIRE : Pour bien comprendre, il faut savoir que cela sert également aux autres bateaux.

M. BRUNEL : Effectivement.

M. LE MAIRE : J'aurais eu la même réaction que vous si cela ne servait qu'aux 10 bateaux ayant cette taille. Si cela sert également aux autres, cela donne une possibilité et une image du port importante, car si nous ne l'avons pas, ils ne viennent pas.

M. LAURENT : C'est vrai.

M. BRUNEL : Cela ouvre l'éventail.

M. LAURENT : Il faut savoir que les bateaux de 25 à 30 mètres demandent tout de même de la place et que, généralement, ceux-ci sont plutôt réparés à Saint-Mandrier, à Port Pin Rolland. Pour les réparations mécaniques ou techniques, ils viennent rarement à Hyères. Néanmoins, cela peut tout de même avoir une utilité pour ces bateaux, si toutefois ils se présentaient.

M. LE MAIRE : Cela m'interroge un peu, et j'aimerais bien avoir un rapport complet là-dessus, car je voudrais y voir plus clair. Nous votons, mais nous n'avons pas encore mandaté. En effet, s'ils vont se faire réparer à Saint-Mandrier ou ailleurs, c'est un peu compliqué.

M. LAURENT : Si je peux me permettre, le port n'a pas la structure technique pour réparer ces bateaux ayant des spécificités bien particulières, avec des clients également très particuliers.

M. BRUNEL : La jauge de bateau que vous évoquez est beaucoup plus importante, mais le portique élévateur concerne des navires qui sont régulièrement carénés au port Saint-Pierre.

M. LE MAIRE : Si celui qui existe aujourd'hui pour des bateaux inférieurs est en parfait état, je veux un rapport. En revanche, s'il est en très mauvais état, qui peut le plus pouvant le moins, je suis d'accord. Je vous en parlerai, car cela m'interroge également.

Je mets tout de même aux voix, sachant que nous préciserons par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 49 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Constitution d'une provision pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices - Complément

M. LE MAIRE : Nous avons le projet d'acheter un terrain, au quartier des Ourlèdes, pour les éléments de dragage que nous ne savons pas où mettre, sachant qu'il coûte extrêmement cher de faire parfois des dizaines ou des centaines de kilomètres pour trouver un endroit. Nous avions trouvé un terrain adapté, mais l'opération n'ayant pas encore été réalisée, on demande au Conseil municipal de transformer les dépenses pour l'année en cours en provision, soit 100 000 € en 2020, ainsi que le report de l'ensemble, soit 300 000 €, au budget primitif 2021.

Un retard a été pris, et il s'agit d'un ajustement purement administratif.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - Investissement Territorial Intégré - Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la convention attributive pour l'Opération Requalification des Pieds d'immeubles du quartier du centre ancien

M. LE MAIRE : Ce sont des précisions dans le cadre des subventions que nous obtenons du FEDER. Ne m'en voulez pas, mais je ne sais pas exactement de quoi il s'agit.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 51 - AMENAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Traité de concession - Avenant n°2

M. LE MAIRE : Un traité de concession a été signé le 24 juillet 2013, ce qui montre que les opérations importantes prennent du temps pour être réalisées. Aujourd'hui, elle est pratiquement réalisable, mais simplement, un petit glissement fait que, la concession arrivant à échéance le 1er août 2023, l'aménageur nous demande de la proroger d'un an, jusqu'au 1er août 2024, compte tenu de l'état d'avancement de la réalisation. La durée sera donc de 11 ans au lieu de 10 ans.

Cela ne signifie pas qu'ils commenceront en 2023. Ce sera réalisé au plus tard au 1er août 2024, mais il s'agit de proroger la concession d'un an pour éviter des difficultés.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 52 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 100 % d'un emprunt initial de 5 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locative Méditerranée) dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade Demi-Lune

M. LE MAIRE : La trésorerie de la SPLM lui fait nous demander que nous cautionnions une demande de prêt. En effet, ils investissent, puis se remboursent lorsqu'ils vendent à des opérateurs, et ils nous demandent donc de cautionner le prêt leur permettant de constituer la trésorerie, pour une somme de 5 M€. Je pense que cela ne présente aucun risque.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, par cette délibération, vous sollicitez le vote du Conseil municipal pour apporter la caution de la Ville à la SPLM, qui est l'opérateur du projet, à hauteur de 5 M€.

Si, habituellement, la Ville cautionne tout emprunt pour la réalisation de logements sociaux, il en est tout autrement dans cette délibération. En effet, celle-ci mentionne que les 5 M€ doivent servir à des acquisitions foncières et à des travaux d'aménagement. Ces acquisitions foncières peuvent avoir lieu, dans la mesure ou quatre permis de construire ont été délivrés, en date du 26 juin 2020, au profit de la SAS Bouygues Immobilier.

Pourquoi la Ville devrait-elle apporter sa caution pour ces acquisitions foncières qui verront également des logements libres se réaliser ?

Quitte à apporter une telle caution, à hauteur de 100 % des emprunts contractés par l'aménageur, autant faire de la Crestade une ZAC publique, et les bénéfices de cette opération reviendraient donc directement la Ville.

La SPLM, en tant qu'aménageur du foncier, se doit de faire les acquisitions foncières à ses seuls risques et périls. La concession des terrains viabilisés par l'aménageur apportera une plus-value substantielle à la SPLM.

De plus, au terme de cette réalisation, les équipements publics, tels que la voirie, les réseaux ou la maison de quartier, doivent revenir à la Ville. Si l'aménageur venait à ne pas rembourser cet emprunt et à ne pas exécuter entièrement ses travaux, la Ville serait alors contrainte de rembourser l'emprunt et devrait, en sus, prendre les travaux non réalisés à sa charge, ce qui signifie qu'elle serait amenée à payer les aménagements deux fois.

Pour cette raison, Monsieur le Maire, nous ne pourrons pas voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Eh bien, ne votez pas, Madame.

Il s'agit d'une pratique habituelle : simplement, ils ont un problème de trésorerie, et nous cautionnons l'emprunt qu'ils contractent afin qu'ils puissent passer cette période délicate.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX
8 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI,

M. LE MAIRE : Quant au fait de faire une ZAC publique, nous avons simplement suivi ce qui avait été décidé en 2013 par mon prédécesseur, à savoir une ZAC privée.

AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant et Avenue Léopold Ritondale - Prolongation du délai dans lequel la désaffectation d'une emprise de 4 766 m² à détacher de la parcelle CN 93 doit intervenir

M. LE MAIRE : Nous avons désaffecté une emprise de 4 766 m² pour un projet de logements sociaux, et la désaffectation devait intervenir dans un délai maximum de trois ans. Étant donné que l'affaire prend plus de temps et qu'un certain nombre d'analyses complémentaires sont faites, on demande que ce délai de désaffectation passe de trois à cinq ans.

Y a-t-il des observations ?

Mme COLLIN : Nous avons déjà exprimé que nous sommes contre ce projet de réalisation à l'entrée d'Hyères. Nous nous abstiendrons donc, en disant que la prolongation du délai pour la désaffectation ne nous concerne pas.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, pour rappel, en 2010, la MACIF souhaitait construire son siège sur cet emplacement. Or à l'époque, les habitants avaient une réelle inquiétude quant au devenir de ce terrain qu'ils souhaitaient conserver en l'état, comme vous l'avez bien compris.

Au mois d'octobre 2016, vous avez présenté au Conseil municipal une délibération qui proposait 61 logements, puis une autre, le 8 septembre 2017, qui ramenait le nombre de logements à 45.

Pour autant, les inquiétudes des riverains restaient intactes. En effet, 45 logements représentent 120 personnes et autant de voitures, entre les habitants et les visiteurs. Ce lieu peut-il les accueillir ?

L'avenue Léopold Ritondale voit passer des milliers de voitures chaque jour. Ne risque-t-on pas de voir cette belle avenue transformée en boulevard périphérique ?

En résumé, la construction de ces logements entraînera beaucoup de perturbations, davantage de pollution, un flux de véhicules plus important, des embouteillages, la perte d'un jardin apprécié par les riverains, et même si vous conservez une partie de cette parcelle en jardin, vous reconnaîtrez que nous perdrons toute l'attractivité que l'espace actuel représente.

Nous voterons donc contre cette délibération, car nous sommes contre la réalisation de ce programme immobilier.

M. LE MAIRE : Vous êtes contre tout, Madame, y compris contre le fait que nous avons des obligations, que nous devons les remplir et que même quand nous les remplissons à peu près, nous nous faisons taper par l'État, mais bon... On peut aussi être au royaume des Bisounours !

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 54 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018). Dix-neuvième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés

M. LE MAIRE : Le principe est que la commune donne les subventions aux administrés et que le Conseil régional nous rembourse par la suite.

Cela concerne deux nouveaux dossiers, pour des sommes limitées de 4 000 € et 13 000 €.

S'il n'y a pas d'observation, ceci est considéré comme adopté, et nous passons à quelques délibérations portant sur la culture et le patrimoine, rapportées par François CARRASSAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 55 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Patrimoine - Convention de partenariat entre la Commune et la Caisse des écoles

M. CARRASSAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette première délibération va dans le sens de la troisième finalité du développement durable, du point de vue de la cohésion sociale.

Un stage peut être organisé dans le dispositif « C'est mon patrimoine ! », piloté par le ministère de la Culture et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Cette opération permet à des jeunes gens de découvrir, pendant les vacances scolaires, des lieux de patrimoine sur leur territoire.

Le service propose de coupler ce dispositif avec un projet d'exposition qui devait se tenir en 2020, mais qui se tiendra en 2021 à cause du Covid, « Tous à la plage ! ». Il s'agit d'une exposition itinérante produite par la Cité de l'architecture et du patrimoine, présentant la singularité de l'architecture et de l'urbanisme du bord de mer en France, du XVIIIe au XXIe siècle. Évidemment, en ce domaine, Hyères fut une station réputée dès le XIXe siècle et sa vocation touristique en a dépendu.

Les réalisations faites lors du stage seront valorisées par cette exposition qui se tiendra l'année suivante.

Ce dispositif s'adresse à des jeunes personnes jusqu'à 16 ans. Il est couplé avec le Programme de réussite éducative dont je parlais précédemment dans le cadre de la même finalité du développement durable et qui, pour compléter l'ensemble des participants, proposera entre sept et neuf enfants venant des quartiers prioritaires.

Le coût de cette action est modeste, sachant qu'elle est financée par le ministère de la Culture pour 2 000 €, et la Ville intervient, ainsi que la Caisse des écoles, pour le Programme de réussite éducative.

Il s'agit d'une action simple allant dans le bon sens et, compte tenu du fait que la Ville est signataire de la convention Éducation artistique et culturelle, elle permet également d'aller dans le sens la culture pour tous. Cette convention est signée depuis 2014 et renouvelée à chaque fois avec l'Éducation nationale et le Parc national de Port-Cros.

Je vous propose donc d'autoriser le maire à signer cette convention entre la commune et la Caisse des écoles.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 56 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - création de nouveaux tarifs pour la boutique

M. CARRASSAN : Dans cette délibération, il est question du site archéologique d'Olbia, dont on aperçoit une image sur la colonne du Forum.

Je ne vous parlerai pas du site, mais je veux simplement vous informer qu'au moment des Journées européennes du patrimoine, au mois de septembre de cette année, la prochaine étape de sa mise en valeur sera présentée avec un archéologue et les entreprises qui travailleront sur le site.

L'équipe d'Olbia tient une boutique qui, en temps normal, hors période de crise, connaît un certain succès. Habituellement, le site d'Olbia reçoit 20 000 personnes, et la boutique présentant des accessoires fonctionne bien. En l'occurrence, elle en présente des nouveaux, dit « accessoires d'été » : des chapeaux, des stylos, des objets en terre cuite, des boucles d'oreilles, des jeux de cartes, ainsi que des vins s'inspirant de la vinification antique.

Je laisse donc à chacun le soin d'apprécier cela, mais la boutique fonctionne bien, et je ne vois pas de difficulté à ce qu'elle étende son offre.

Par conséquent, je vous demande accepter la nouvelle grille tarifaire des accessoires d'été de la boutique d'Olbia.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 57 – CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Adhésion annuelle à l'Association Française des Régisseurs d'œuvres d'Art (AFROA)

M. CARRASSAN : Cette délibération vous propose l'adhésion de la commune à l'Association française des régisseurs d'œuvres d'art, pour la modique somme de 30 € par an.

Le Musée des cultures et du paysage possède une collection importante impliquant une maîtrise particulière de sa gestion par un régisseur, et le nôtre mérite d'être encouragé. Cette adhésion permettra d'avoir des informations et de suivre des formations, ce qui ira dans le bon sens de notre gestion.

Cette délibération introduit la notion capitale de « collection ». Du point de vue de la doctrine des Musées de France, un musée représente d'abord des collections, avant d'être un bâtiment. Je dis cela par rapport à l'histoire que nous avons vécue, car aujourd'hui – mais c'est bientôt la fin –, le musée manque encore d'un bâtiment, et ce depuis quelques années. Cependant, aux yeux des Musées de France, il a toujours existé, car ses collections ont toujours été présentes. En effet, la collection a commencé en 1883 et s'est enrichie au fil des décennies. En 1946, les collections ont été classées Musées de France et sont donc inaliénables.

Même en l'absence de bâtiment, elles sont restées le signe de l'existence du musée d'Hyères. Par conséquent, même si elles n'étaient pas visibles, le musée d'Hyères a toujours figuré dans la liste des Musées de France.

C'est un point important, et cela permet de dire que nous ne créons pas un musée, puisqu'il a toujours existé depuis 1883, ses collections étant présentes. Simplement, nous le faisons renaître et le mettrons en valeur comme il ne l'a jamais été.

Permettez donc à notre régisseur de bénéficier de l'Association française des régisseurs d'œuvres d'art, pour 30 € par an.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 58 - CULTURE ET PATRIMOINE- La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don

M. CARRASSAN : Je ne présente pas Bruno PASQUIER-DESVIGNES, car je pense qu'il est maintenant bien connu à Hyères, depuis qu'il pilote les ateliers Integr'Arte, pour la seizième année en 2020. D'ailleurs, cela va également dans le sens de la cohésion sociale telle que voulue par le développement durable, dans la proposition que tout le monde puisse devenir acteur de ses mains et révéler sa créativité. Il s'agit donc de l'intégration par l'art et de la libération de la créativité de chacun.

Bruno PASQUIER-DESVIGNES est un modèle dans ce domaine, car sa vie entière se confond avec son art. Il me paraît illustrer une formule d'un plasticien français que j'aime beaucoup et que je vous livre : « *L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art.* » Or la vie et l'œuvre de Bruno PASQUIER-DESVIGNES sont inséparables.

Il vit à Giens depuis assez longtemps. Il a exposé notamment à New York et à Buenos Aires, à la fin du XXe siècle. Je dirais volontiers que c'est un voyageur métaphysique, et il fêtera ses 90 ans en décembre prochain.

Pour la petite histoire et pour illustrer sa participation à la vie de la ville, dans le film de James Ivory sur la vie de Picasso, *Surviving Picasso*, qui a été tourné à Hyères, plutôt qu'à Vallauris qu'ils n'ont pas trouvée belle, quand on voit les mains de l'acteur jouant Picasso pendant qu'il travaille, il s'agit de celles de BRUNO PASQUIER-DESVIGNES.

L'année dernière, il a déjà donné 49 œuvres au musée, lesquelles ont été validées par la Commission scientifique régionale d'acquisition.

À présent, il propose de donner 49 carnets de voyage absolument remarquables, ainsi que 7 carnets de bord et 2 projets d'édition, et je pense que la Commission scientifique régionale d'acquisition les validera, les faisant ainsi entrer dans la collection Musées de France du musée.

Je vous propose donc d'accepter ce don, et nous fêterons l'anniversaire de Bruno PASQUIER-DESVIGNES comme il se doit, au mois de décembre. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 59 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE ARCHIVES - Acceptation du don de Mmes Solange LEGRAS et Danielle LA NOÉ - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don

M. CARRASSAN : Il s'agit d'un autre don, et cela remet dans notre esprit les liens qui existent entre l'histoire du cinéma et Hyères.

En 1956, Julien MORTICELLI, qui était un Hyérois comme il n'en reste plus beaucoup maintenant, crée le club des cinéastes et des photographes amateurs hyérois. À partir de là, il ne cesse de filmer tout ce qui se passe à Hyères : la ville sous toutes ses coutures et tous ses aspects de la vie quotidienne, ainsi que les évènements qui se produisent. Il a filmé les voitures, l'architecture, l'apiculture, les vendanges, la culture des patates, les campings, les îles…

Il s'agit donc d'une œuvre très riche, qui tient en trois DVD avec, à chaque fois, des thèmes qui défilent. C'est en noir et blanc, très émouvant et empreint de nostalgie. Cela fait comprendre ce que la vie était à ce moment-là.

Ses filles, Solange LEGRAS et Danielle LA NOÉ, se propose de donner, à la Ville et aux archives, ces trois DVD retraçant la vie de la ville d'Hyères et des Hyérois à cette époque, entre 1950 et 1960. Ceci est très généreux et très touchant. Je vous propose donc d'accepter ce don.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 60 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2019/2020

M. LE MAIRE : Vous savez que des équipements sportifs de la commune sont prêtés aux lycées privés ou publics, et ils font l'objet d'une participation financière de la Région qui, pour 2020, s'élève à 60 358 €. Cela permet à la Région de faire fonctionner les jeunes qui sont dans les lycées en matière sportive et, en ce qui nous concerne, d'utiliser pleinement nos gymnases et équipements.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 61 - DIRECTION CTM /PARC AUTO - Convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères pour la fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement de son parc de véhicules

M. LE MAIRE : Dans l'ensemble des garages du CTM, on trouve aussi bien des véhicules de la Métropole que des véhicules municipaux, et il s'agit donc de mutualiser la fourniture de carburants.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Deux questions viennent clore ce Conseil, posées par le groupe Hyères Tout Naturellement. La première concerne les infirmières et infirmiers libéraux :

« *Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, nous avons été interpellés par les infirmières et infirmiers libéraux de notre commune au sujet des nombreuses verbalisations pour stationnement qu'ils subissent régulièrement.*

Des tournées très chargées, des horaires à respecter, auxquels s'ajoutent les difficultés de stationnement et la crainte permanente d'écoper d'une amende s'élevant à 135 €, voilà le quotidien de nos soignants qui, rappelons-le, furent en première ligne lors de la période Covid et ont travaillé sans relâche durant des semaines dans l'intérêt de tous.

Si nous condamnons bien évidemment les actes contrevenant le code de la route ainsi que les actes délictuels, permettez de vous soumettre les propositions suivantes afin de remédier à ces verbalisations régulières :

- *Instaurer des laissez-passer ;*
- *Mettre en place des stationnements de secours et d'urgence dédiés aux professionnels de santé détenteurs du laissez-passer, à des points stratégiques de la ville, en accord avec vos services de la voirie ;*
- *Mettre en place des rencontres entre les associations des infirmières/infirmiers et vos services de manière à assurer une bonne coordination des soins au profit des habitants de la ville.*

Nous vous remercions de l' attention que vous porterez à notre demande. »

La réponse est simple : nous avons des contacts en permanence et, en guise d'identification, normalement, ils ont le caducée. Par ailleurs, nous avons donné des consignes de bienveillance, sauf en cas de gêne trop avérée, notamment si l'on est sur un passage clouté ou sur un trottoir. Simplement, je crois que le progrès peut provenir de l'invitation de la Police Nationale à donner des consignes de bienveillance qui ne sont pas toujours respectées.

En revanche, il me semble que la réglementation interdit de créer des espaces dédiés.

Nous sommes donc très attentifs, et vous avez raison de mettre l'accent sur ce point, car il ne faut pas perturber le travail exemplaire du personnel paramédical.

La deuxième question posée concerne les crèches, notamment dans l'opération de l'Aufrêne :

« Monsieur le Maire, notre deuxième question concerne la création d'un lieu d'accueil pour jeunes enfants sur le site de l'Aufrêne, situé à l'ouest de la ville.

Une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) de près de 300 habitations est en voie d'achèvement et sera livrée prochainement. Dans l'un des bâtiments, un lieu d'accueil pour jeunes enfants a été créé.

Cette crèche multi-accueil, pourtant nécessaire au regard des besoins à l'ouest de la ville, proche du centre hospitalier et du commissariat de police, semble ne pas trouver de gestionnaire, la commune ne souhaitant pas l'administrer, d'après une information récente.

Nous vous suggérons, Monsieur le Maire, d'entreprendre des négociations avec le Ministère de la Défense dont la politique en faveur de la petite enfance est une priorité pour mieux répondre aux contraintes opérationnelles (horaires atypiques) et accompagner la mobilité aussi bien professionnelle que géographique des agents. Leurs établissements d'accueil sont principalement gérés par l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA), et les structures multi-accueil de la Métropole sont essentiellement toulonnaises. Cependant, l'IGESA propose aux familles du Ministère de la Défense d'autres structures d'accueil pour les jeunes enfants. Ainsi, des établissements d'accueil conventionnés, comme le multi-accueil « Jonathan le Goëland » au quartier de la Gare, également relais d'assistantes maternelles, accueillent des jeunes enfants du personnel de la Défense. Au regard du nombre de personnels travaillant dans les établissements de la Défense, installés dans notre commune, il serait souhaitable de ne pas laisser passer cette opportunité.

Nous nous permettons, par ailleurs, de vous rappeler les conditions d'un programme à vocation 100 % sociale, comprenant la construction de 43 logements locatifs sociaux, confiée à la Société ERILIA, et qui ont été livrés en avril 2013.

Au rez-de-chaussée de la résidence "Les Terrasses de la Bayorre", à côté de l'école primaire Paule Humbert, toujours à l'ouest de la ville, étaient prévus une halte-garderie ainsi que le local d'un gardien. Nous disons bien "étaient prévus", car ces locaux se sont transformés en appartements. Vous aurez compris, Monsieur le Maire, que nous ne souhaitons pas la même destination aux locaux de l'Aufrêne.

Merci, Monsieur le Maire, pour toute réponse que vous apporterez à cette requête. »

Je rappelle simplement que cette crèche, prévue de 123 m² à l'initiative du promoteur, est privée. Il faut donc trouver un partenaire privé – ce n'est pas la commune. La Défense étant un secteur public, c'est un peu compliqué, mais je vois tout à fait l'intérêt d'essayer d'aider le promoteur à trouver l'opérateur nécessaire, sa difficulté étant peut-être due au prix qu'il demande.

En tout cas, c'est important. Vous savez que dans le programme de la Crestade, une crèche publique est prévue pour une trentaine d'enfants.

En revanche, sauf si vous avez une information différente, j'ai fait vérifier le permis de la Bayorre, et aucune crèche n'y était prévue.

Mme BURKI : Il semblerait tout de même que les travaux aient été faits dans ce sens.

M. LE MAIRE : Nous vérifierons, et si cela est possible, tant mieux ! En tout cas, ce n'était ni prévu ni inclus au permis.

Chers collègues, merci infiniment de votre présence, de votre activité et de votre patience.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, je voudrais donner deux informations.

Ce matin, en passant dans le quartier de la Gare, je me suis aperçu que sur les panneaux publicitaires Decaux, le Centre Leclerc fait une publicité sur laquelle son adresse est au 689, avenue Mario *Bernard*. Or il me semble qu'il s'agit plutôt de l'avenue Mario *Bénard*, qui est l'ancien maire d'Hyères. Peut-être pourrions-nous le leur faire remarquer amicalement.

M. LE MAIRE : Oui, il faut leur faire corriger cela. Mario BENARD a été un maire d'Hyères de grande qualité, et il n'est pas nécessaire de déformer son nom.

M. EYNARD-TOMATIS : Par ailleurs, depuis lundi, normalement, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos. Certes, nous pouvons discuter sur le caractère clos de notre lieu public, mais je vous invite tous à porter le masque. Je m'aperçois que les administrés sont plus respectueux des règles que nous.

M. LE MAIRE : Absolument, le port du masque est obligatoire. Toutefois, la réglementation dit également que l'on peut en être dispensé lorsque les mesures de distanciation requises sont respectées et que l'on reste assis. En tout cas, je salue la vertu de ceux qui ont porté le masque, même en étant assis et avec la distanciation.

Merci beaucoup. Je vous souhaite de bonnes vacances, et nous nous reverrons à la rentrée de septembre.

(La séance est levée à 12 h 40.)

VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS